



# Bulletin Officiel

N° 4601 Mardi 13 Mai 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AL KHOUTAF - AGO -	2
CARTHAGE CEMENT - AGO	3
CARTHAGE CEMENT - AGE	4
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT - AGO -	5
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA - QNB - AGE -	6
CITY CARS - AGE -	6
HEXABYTE - AGO -	7
SOTEMAIL - AGO -	8
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV - AGO -	9

#### PROJETS DE RESOLUTIONS

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA - QNB - AGE -	10-11
CITY CARS - AGE -	12
HEXABYTE - AGO -	13-14
CARTHAGE CEMENT - AGE -	15-16
SOTEMAIL - AGO -	17-22

#### INFORMATIONS POST AGO

SFBT - AGE -	23
SFBT - AGO -	24-29

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING	30
------------------	----

#### PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1	31
FCC BIAT-CREDIMMO 2	32

#### EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS	33
------------------------	----

#### LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANTS DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL

GAT ASSURANCES	34
----------------	----

#### EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	35-41
--	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE	42-44
----------------------------------	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

AL KHOUTAF	45-47
------------	-------

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	48-51
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	52-55

#### COURBE DES TAUX

56

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

57-58

#### ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

#### ANNEXE II

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

#### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- SOTEMAIL
- SIAME
- HEXABYTE
- BIATCAPITAL CROISSANCE FCP
- BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP
- BIATCAPITAL PRUDENCE FCP
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

**الخطاف الورق المقوى**

المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

يتشرف مجلس ادارة الشركة باستدعائكم لحضور الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2013، التي ستعقد يوم **الأحد 18 ماي 2014** بداية من الساعة **التاسعة صباحا** بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للنظر في جدول الاعمال التالي :

1. قراءة تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2013.
2. قراءة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2013.
3. المصادقة على تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2013.
4. المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية ر على العمليات الأخرى مع الأطراف المرتبطة.
5. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة ومنحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق لسنة 2013.
6. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2013.
7. تبويب النتائج لسنة 2013.
8. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة والمدير العام.
9. الإعلام بتولي مناصب إدارة شركات أخرى يشغلها المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة.
10. تعيين مراقب الحسابات للسنوات المالية 2014-2015-2016.
11. منح النفوذ للقيام بالإجراءات.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 19 mai 2014 à 11 heures** à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 ;
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Affectation du résultat ;
9. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
10. Renouvellement de certains mandats d'administrateurs ;
11. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes ;
12. Pouvoir pour formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le lundi 19 mai 2014 à 13 heures** à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la société ;
2. Abrogation du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société ;
3. Ajout d'un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société ;
4. Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts de la société ;
5. Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 des statuts de la société ;
6. Abrogation du 9<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 31 des statuts de la société ;
7. Mise à jour des statuts de la société ;
8. Pouvoir pour formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE  
LE MARABOUT**

Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE

La société hôtelière et touristique « LE MARABOUT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Judi 15 Mai 2014** à 9 h 30 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2013 établi par le conseil d'Administration ;
- 2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 ;
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2013 et quitus aux administrateurs ;
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- 5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales et présentation à l'approbation des dites conventions ;
- 6) Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7) Nomination ou renouvellement du mandant du commissaire aux comptes ;
- 8) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- 9) Questions diverses.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**Qatar National Bank-Tunisia  
-QNB-  
Siège Social : Rue Cité des Sciences BP 320-1080 Tunis-**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de QNB, que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la banque sera tenue le jeudi 15 mai 2014 à 10 h (12 h horaire Doha) au Siège Social de la Banque à Tunis – Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la banque ;
2. Modification de l'Article 6 des statuts de la banque ;

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques des contrats) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques et des contrats, Bureau n° 310 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

---

2013 - AS - 1320

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**CITY CARS**  
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à dix-sept heures (17h) à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

---

2013 - AS - 1321

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**HEXABYTE**

Siège Social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 Mai 2014 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2013
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL », porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi, 19 juin 2014 à 11h à l'hôtel Regency à Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013,
5. Affectation du résultat 2013,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination d'administrateurs,
10. Nomination des commissaires aux comptes,
11. Autorisation à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SOTEMAIL en bourse,

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis**

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le mercredi 14 mai 2014 à 10h30** au siège de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport à l'assemblée relatif à l'exercice 2013;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

**بنك قطر الوطني- تونس**  
المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم - تونس

**مشروع لوائح**

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة غير العادية التي ستعقد يوم 15 ماي 2014.

**اللائحة الأولى: الترفيع في رأس المال**

تقرّر الجلسة العامة غير العادية الزيادة في رأس مال البنك نقدا بمبلغ مائة مليون (100.000.000) دينار بالتدريج من مقداره من ستين مليون (60.000.000) دينار إلى مائة وستين مليون (160.000.000) دينار وذلك بإحداث عشرة ملايين (10.000.000) سهما عاديا جديدا قيمة السهم الواحد عشرة (10) دنانير تكتتب بالكامل و تحرر كليا عند الإكتتاب.

**اللائحة الثانية: خصائص عملية الترفيع في رأس المال**

قررت الجلسة العامة غير العادية أن تتمّ الزيادة في رأس المال حسب الشروط التالية :

تخصّص عملية الترفيع لصالح المساهمين الحاليين في رأس مال البنك من دون غيرهم،

تكون الأسهم الجديدة المحدثة أسهما اسمية و عادية بقيمة عشرة (10) دنانير للسهم الواحد يتمّ اكتتابها بالكامل و تحرر نقدا عند الإكتتاب و هي غير خاضعة لمنحة الإصدار،

تتمتع الأسهم الجديدة المحدثة بعائداتها من الأرباح بداية من غرة جانفي 2015،

تجّمع كسور الأسهم الغير قابلة للتجزئة بالنسبة للأسهم المطروحة للإكتتاب و توزع على المساهمين حسب إتفاقهم على إحالة أو تداول حق الأفضلية في الإكتتاب المتعلق بها. و يعتبر المساهمون اللذين لم يتوصلوا إلى صيغة إتفاقية حولها إلى حين إنقضاء مدة الإكتتاب متخلين عن حق الأفضلية الراجع إليهم في خصوصها.

**اللائحة الثالثة: إكتتاب الأسهم**

تكون الأسهم الجديدة المحدثة واجبة الإكتتاب و التحرير بالكامل. و يتمّع المساهمون الحاليون بحق الأفضلية في المشاركة في الزيادة المقررة و ذلك بنسبة عدد الأسهم المملوكة من كلّ واحد منهم في رأس المال.

يعتبر المساهمون الذين لم يمارسوا حق الأفضلية في الإكتتاب جزئيا أم كليا في الأجل المحدد متخلين بصفة نهائية و باتة عن ممارسة هذا الحقّ فيما تبقى من الأسهم المعروضة للإكتتاب.

و تسند الأسهم غير المكتتبة المتبقية إلى المساهمين الذين سبق أن مارسوا حق أفضليتهم من دون غيرهم في الإكتتاب بالكامل والذين اكتتبوا أيضا عددا من الأسهم يتجاوز العدد المخوّل لهم على وجه الأفضلية، و توزّع الأسهم المتبقية بين المساهمين المذكورين على حسب نسبة عدد الأسهم المملوكة من كلّ واحد منهم في رأس المال و على قدر طلبهم.

إذا لم تبلغ رغا عن ذلك جملة الإكتتابات المحققة مجموع الزيادة المقررة في رأس المال يوزّع المتبقي من الأسهم على المساهمين المتبقين حسب طلبهم.

- Suite -

**اللائحة الرابعة : إجراءات الإكتتاب و الدفع**

تقبل الإكتتابات بالمقر الإجتماعي لبنك قطر الوطني – تونس.  
يفتح الحق في الإكتتاب بداية من التاريخ المعلن عنه بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية و يستمرّ خمسة عشر ( 15 ) يوما من تاريخ الإعلان بدخول الغاية.  
تحرّر الأسهم المكتتبة بالكامل عند الإكتتاب وفي نفس الوقت وإلا عدّ الإكتتاب لاغيا. و تودع مبالغ الإكتتابات بالحساب البنكي غير القابل للتصرف المفتوح للغرض ببنك قطر الوطني – تونس.

**اللائحة الخامسة : تنقيح المادة السادسة (06) من النظام الأساسي**

قرّرت الجلسة العامة غير العادية تنقيح المادة السادسة (06) من النظام الأساسي للبنك كما يلي :  
" يبلغ رأس مال الشركة مائة و ستون مليون ( 160.000.000 ) دينار مقسم إلى ستة عشرة مليون (16.000.000) سهما بقيمة اسمية تساوي عشرة (10) دنانير للسهم الواحد مفصلة كالآتي :  
أسهم عادية و عددها 15.700.000 سهما؛  
أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الإقتراع و عددها 300.000 سهما."

**اللائحة السادسة : تفويض الصلاحيات لمجلس الإدارة**

تفوّض الجلسة العامة غير العادية لمجلس الإدارة كلّ الصلاحيات و السلطات اللازمة بغرض انجاز عملية الترفيع في رأس المال و تحديد طرقها و إجراءاتها بمطلق الحرية و بدون شرط أو قيد..

**اللائحة السابعة : إجراءات الإيداع و الإشهار**

تفوّض الجلسة العامة غير العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**CITY CARS**

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

Tous les actionnaires de la société présents ou représentés à cette Assemblée Générale Extraordinaire ratifient sans réserve les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte à leurs droits et intérêts respectifs.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Suite notamment à l'introduction en bourse de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter des nouveaux statuts de la Société comportant les dispositions légales relatives à une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

Un projet de ces nouveaux statuts ayant été présenté pour lecture aux Actionnaires de la Société dans les délais légaux.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****HEXABYTE**

Siège Social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Projet de résolutions de la société HEXABYTE à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2014.

**Résolution 1<sup>ère</sup>**

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d’activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013.

*Mise aux votes cette résolution est adoptée à .....*

**Résolution 2<sup>ème</sup>**

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**Résolution 3<sup>ème</sup>**

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2013.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**Résolution 4<sup>ème</sup>**

Sur proposition du Conseil d’Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013, s’élevant à trois cent quatre vingt six mille neuf cent quarante trois dinars 360 millimes (386 943,360 TND) comme suit :

Résultat 2013	386 943,360
Report à nouveau	614 859,709
Résultat disponible	1 001 803,069
Réserves légales	50 090,153
Bénéfices distribuables	951 712,916
Dividendes	250 000,080
Reports à nouveau	701 712,836

Soit la distribution de Cent vingt (120) millimes de dividende par action, correspondant à 12% du nominal de l’action.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

- Suite -

**Résolution 5<sup>ème</sup>:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**Résolution 6<sup>ème</sup>:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès Verbal.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique  
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2014.

**PREMIERE RESOLUTION : Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire ratifie et approuve le transfert du siège social de la société décidé par le conseil d'administration du 21 septembre 2012.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit :

**1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts :**

Le Siège Social de la Société est fixé au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Cette résolution a été adoptée à .....

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Abrogation du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société relatifs à la condition d'agrément dans le cas de cession d'actions et le droit de préemption non applicables par les sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette résolution a été adoptée à .....

- Suite -

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ajout d'un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société relatif à une opération soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, comme suit :

**3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts :**

- Les garanties des dettes d'autrui.

Cette résolution a été adoptée à .....

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts puisque la société est toujours dans l'obligation d'avoir deux commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à .....

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 des statuts et ce en application des dispositions du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution a été adoptée à .....

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Abrogation du 9<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 31 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 9<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 31 des statuts puisque il est contraire aux dispositions de l'article 28 des statuts et l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution a été adoptée à .....

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Mise à jour des statuts de la société**

Compte tenu des nombreux articles modifiés par les décisions des assemblées générales extraordinaires antérieurs et même d'aujourd'hui, l'assemblée décide de mettre les statuts en harmonie avec ces modifications et la refonte complète desdits statuts en adoptant le nouveau texte proposé par le conseil d'administration lequel ne contient aucune modification autre que celles résultant des décisions des assemblées générales extraordinaires.

Cette résolution a été adoptée à .....

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour formalités**

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI Radhia pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

	<i><u>PREMIERE RESOLUTION</u></i>	
--	-----------------------------------	--

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée .....

	<i><u>DEUXIEME RESOLUTION</u></i>	
--	-----------------------------------	--

Après lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée approuve le contenu du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée .....

	<i><u>TROISIEME RESOLUTION</u></i>	
--	------------------------------------	--

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2013 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 1 501 151,837 dinars.

Cette résolution est adoptée .....des présents

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2013	1 501 151,837
(+) Résultats reportés (suite résolution n° 18 du PV de l'AGO du 06 mai 2013)	1 427 968,855
Base de calcul de la réserve légale	2 929 120,692
(-) Réserves légales (5%)	146 456,035
Bénéfice disponible	2 782 664,657
Dividendes 0,045 dinar/action)	1 179 000,000
Résultat à reporter	1 603 664,657

La date de mise en paiement des dividendes est le.....

Cette résolution est adoptée ..... des présents

**CINQUIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 856 694 dinars TTC. Le compte « client ABC » accuse présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 66 642 dinars.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à ..... des présents.

(Compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et celles de la société SOMOCER)

**SIXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 963 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2013.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à ..... des présents.

(Compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et celles de la société SOMOCER)

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 1 792 061 dinars TTC. Le compte « Clients SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 224 374 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

HUIIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Divers achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 5 757 254 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur de 828 811 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à ..... présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

NEUVIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce qui suit :

Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 27 690 dinars.

Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 14 963 dinars.

Le compte « Fournisseur Lotfi ABDENNADHER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur et ancien de 10 448 dinars.

Le solde du compte « Client AB CORPORATION » accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 1 742 dinars.

Le solde du compte « Client SANIMED » accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 473 dinars.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

DIXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 5.51% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 52 234 dinars hors taxes.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 3 950 dinars hors taxes.

Ce billet de trésorerie a été renouvelé sept fois au cours de l'exercice 2013.

- Suite -

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

	<u>ONZIEME RESOLUTION</u>	
--	---------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les deux conventions suivantes :

L'octroi en 2013 à la société Ab CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 1 000 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 66 614 dinars hors taxes. Ce crédit a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2013.

L'octroi en 2013 à la société Ab CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 437 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 509 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

Le représentant de la société Ab CORPORATION n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION)

	<u>DOUZIEME RESOLUTION</u>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Le versement par l'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 164 305 dinars hors taxes.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

	<u>TREIZIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un montant annuel de 1 200 dinars TTC.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à .....des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

- Suite -

	<u>QUATORZIEME RESOLUTION</u>	
--	-------------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations suivantes :

- 1- Le directeur général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime de 7 428 dinars.
- 2- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime d'un montant de 268 dinars.
- 3- Le directeur général a bénéficié en 2013 d'une prime annuelle de 60 000 dinars au titre de l'exercice 2012.
- 4- Le directeur général adjoint a bénéficié en 2013 d'une prime annuelle de 15 000 dinars au titre de l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée .....des présents

	<u>QUINZIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale fixe à quatre vingt dix neuf mille (99 000) dinars, le montant global net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée ..... des présents

	<u>SEIZIEME RESOLUTION</u>	
--	----------------------------	--

L'assemblée Générale, donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée ..... des présents

	<u>DIX SEPTIEME RESOLUTION</u>	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants

.....

Comme elle décide de désigner .....nouvel administrateur représentant des détenteurs d'actions SOTEMAIL acquises dans le cadre de l'OPF.

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2014, 2015 et 2016. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2016.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se composera des membres suivants :

.....

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée..... des présents

- Suite -

	<u>DIXHUITIEME RESOLUTION</u>	
--	-------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, le cabinet KBH, audit et conseil, représenté par M. Nizar Barkia, et le cabinet CRG audit représenté par Madame Chiraz Drira, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de .....et ce, pour une période de trois années, soit 2014, 2015 et 2016, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à ..... des présents

	<u>DIXNEUVIEME RESOLUTION</u>	
--	-------------------------------	--

Sur demande du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil à acheter et à revendre les actions SOTEMAIL en bourse pour la régulation de son cours boursier. Comme elle charge le conseil de mettre en place les conditions nécessaires tout en se conformant à la réglementation en vigueur (Article 19 nouveau de la loi 94-117 du 14/11/1994.

Cette résolution est adoptée à ..... des présents

	<u>VINGTIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée ..... des présents

**AVIS DES SOCIETES****INFORMATIONS POST AGE****SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 mai 2014, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

**Première résolution :**

*L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10.000.000 de Dinars à prélever du compte "réserves pour réinvestissements exonérés", sur la partie devenue disponible.*

*Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 10.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 8 anciennes.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Deuxième résolution :**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2013 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Troisième résolution :**

*L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :*

*"Le capital est fixé à 90.000.000 de Dinars divisé en 90.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Quatrième résolution :**

*L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Cinquième résolution :**

*Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**  
**-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 mai 2014, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,  
Le Bilan après affectation du résultat comptable,  
L'état d'évolution des capitaux propres.

**I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES****PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.*

*Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2013.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2013:*

. RESULTAT NET EXERCICE 2013.....	96.523.296 D,283
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2012.....	+ 76.958.326 D,976
	173.481.623 D,259
. RESERVE LEGALE.....	- 400.000 D,000
	173.081.623 D,259
. COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	- 29.306.875 D,000
	143.774.748 D,259
. DIVIDENDES.....	- 58.500.000 D,000
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2013.....	85.274.748 D,259

**DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650**

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**TROISIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 29.306.875 D,000 dans le compte spécial d'investissement.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :*

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Pierre CASTEL*

*et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**SIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire nomme la Société MAGHREB INVESTISSEMENT, en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**SEPTIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Mohamed RIAHI en qualité de membre permanent du Comité d'Audit pour les exercices 2013 et 2014.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**HUITIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des jetons de présence fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**NEUVIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant de la rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2013 à partir du vendredi 23 mai 2014.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**ONZIEME RESOLUTION**

*Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DOUZIEME RESOLUTION**

*Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE****Bilan****(en dinar Tunisien)****Période du 01/01/2013 au 31/12/2013**

<b>Actifs</b>	<b>Am 31/12/2013</b>	<b>Am 31/12/2012</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	1 591 120,726	767 618,726
Moins : amortissements	-701 992,378	-593 290,039
	<b>889 128,348</b>	<b>174 328,687</b>
Immobilisations corporelles	280 119 872,176	268 147 483,152
Moins : amortissements	-148 561 281,390	-138 129 815,634
Moins : provisions	-713 826,910	-358 826,910
	<b>130 844 763,876</b>	<b>129 658 840,608</b>
Immobilisations financières	171 776 181,996	133 433 053,404
Moins : provisions	-9 494 325,000	-5 700 000,000
	<b>162 281 856,996</b>	<b>127 733 053,404</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>294 015 749,220</b>	<b>257 566 222,699</b>
Autres actifs non courants	2 993 221,621	2 979 950,681
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>297 008 970,841</b>	<b>260 546 173,380</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	45 414 195,215	40 304 141,154
Moins : provisions	-804 675,161	-357 396,161
	<b>44 609 520,054</b>	<b>39 946 744,993</b>
Clients et comptes rattachés	68 780 276,338	60 461 310,938
Moins : provisions	-8 857 640,680	-8 695 234,931
	<b>59 922 635,658</b>	<b>51 766 076,007</b>
Autres actifs courants	2 032 987,925	4 387 932,409
Moins : provisions	-84 210,000	
	<b>1 948 777,925</b>	<b>4 387 932,409</b>
Placements et autres actifs financiers	3 757 798,798	4 162 429,255
Moins : provisions	-214 522,000	
	<b>3 543 276,798</b>	<b>4 162 429,255</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	17 986 281,786	10 061 619,027
<b>Total des actifs courants</b>	<b>128 010 492,221</b>	<b>110 324 801,691</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>425 019 463,062</b>	<b>370 870 975,071</b>

- Suite -

<b>Bilan</b>		
<b>(en dinar Tunisien)</b>		
<b><u>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</u></b>		
<b>Capitaux Propres et Passifs</b>	<b>Am 31/12/2013</b>	<b>Am 31/12/2012</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	90 000 000,000	76 000 000,000
Réserves	16 708 771,134	16 308 771,134
Autres capitaux propres	68 144 307,034	52 172 358,034
Résultats reportés	85 274 748,259	76 958 326,976
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>260 127 826,427</b>	<b>221 439 456,144</b>
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>260 127 826,427</b>	<b>221 439 456,144</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>		
Emprunts	3 257 175,001	7 029 074,315
Autres passifs financiers	38 691 792,228	37 342 377,438
Provisions	3 699 433,079	3 184 433,079
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>45 648 400,308</b>	<b>47 555 884,832</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 711 135,308	18 013 618,923
Autres passifs courants	95 073 978,976	75 587 392,880
Concours bancaires et autres passifs financiers	13 458 122,043	8 274 622,292
<b>Total des passifs courants</b>	<b>119 243 236,327</b>	<b>101 875 634,095</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>164 891 636,635</b>	<b>149 431 518,927</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>425 019 463,062</b>	<b>370 870 975,071</b>

- Suite -

**III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

<b>ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>									
	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESERVE POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOL DE 31/12/2013	80 000 000,000	7 600 000,000	8 708 771,134	26 654 040,000	21 518 318,034	665 074,000	76 958 326,976	96 523 296,283	318 627 826,427
RESERVES LEGALES		400 000,000						-400 000,000	0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT				29 306 875,000				-29 306 875,000	0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL									
RESERVES POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE	10 000 000,000				-10 000 000,000				0,000
RESULTATS REPORTES							8 316 421,283	-8 316 421,283	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE								-58 500 000,000	-58 500 000,000
SOL DE AU 31/12/2013 APRES AFFECTATION	90 000 000,000	8 000 000,000	8 708 771,134	55 960 915,000	11 518 318,034	665 074,000	85 274 748,259	0,000	260 127 826,427

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège Social: Immeuble les arcades « Tour A », Cité El Khalij Rue du lac Lochness Les Berges du Lac 1053 Tunis

**Non Renouvellement du Contrat de Liquidité «ONE TECH HOLDING »**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions One Tech Holding et l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 09 Mai 2014 et qu'il ne sera pas renouvelé.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société One Tech Holding entré en vigueur le 09 Mai 2013, était composé de 1 266 949 actions et de 16 470 352 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 09 Mai 2014, ce contrat est composé de 1 266 949 actions et de 16 470 352 dinars de liquidité.

La société ONE TECH HOLDING informe également le public qu'elle mettra en œuvre après l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014, pour une durée de 3 ans, un programme de rachat de ses propres actions en vue de réguler et de réduire la fluctuation de leurs cours, et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM\*+1,20%** et **TMM\*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Mai 2014**, seront effectués comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	40,808 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	7,885 DT	par part P2
<hr/>		

**Total brut : 48,693 DT par part P2**

**Part S :**

Principal Unitaire :	40,808 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	9,219 DT	par part S
<hr/>		

**Total brut : 50,027 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,71%.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des Intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,00%**, **TMM\*+1,70%** et **TMM\*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Mai 2014**, seront comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	78,416 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	5,106 DT	par part P2

---

**Total brut : 83,522 DT par part P2**

**Part P3 :**

Intérêt Unitaire brut :	15,847 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

---

**Total brut : 15,847 DT par part P3**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut :	16,589 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

---

**Total brut : 16,589 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,71%.

## AVIS DES SOCIETES



Société anonyme au capital de 124.300.000 dinars  
Siège social : Rue Hédi Nouria – Tunis  
R.C. B 18233 1996

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 » AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire « STB 2008/1 catégories B, C et D », que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories B, C et D, aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00%, relatif

à l'échéance du 15 mai 2014, seront effectués à partir **du jeudi 15 mai 2014**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

### STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation :	6,250	DT
Intérêt brut par obligation :	4,274	DT
Total brut par obligation :	10,524	DT

### STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation :	5,000	DT
Intérêt brut par obligation :	4,851	DT
Total brut par obligation :	9,851	DT

### STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation :	4,000	DT
Intérêt brut par obligation :	5,374	DT
Total brut par obligation :	9,374	DT

**AVIS DES SOCIETES**

**GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES)**

Société Anonyme au Capital Social:45.000.000 Dinars

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

RC : B1154341997 et MF : 000673N

**Libération des trois quarts restants de l'augmentation du capital**

**du GAT ASSURANCES**

**de 35MD à 45MD**

La Société GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE (GAT ASSURANCES) a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 18/03/2013, a décidé de porter le capital de la société de 35 millions de dinars à 45 millions de dinars par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de valeur nominale de 10 dinars chacune avec une prime d'émission de 10 dinars, soit un prix d'émission de 20 dinars par action.

Cette AGE a fixé les caractéristiques de cette augmentation, notamment la libération de la première tranche effectuée de la manière suivante :

- Période de souscription : la souscription à la totalité de l'augmentation du capital a été fixée du 18/03/2013 au 17/09/2013 inclus.
- La libération du quart à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 22/10/2013, le Conseil d'Administration de la Société GAT ASSURANCES a décidé, lors de sa réunion du 17/04/2014, d'appeler le reliquat de l'augmentation de capital en numéraire égal à 75% du montant total de l'augmentation correspondant à la somme de sept millions cinq cent mille dinars (7.500.000 dinars), soit sept dinars et cinq cent millimes (7,5 dinars) pour chaque action souscrite lors de l'augmentation de capital. La période de libération s'étale du 02/05/2014 au 30/09/2014 inclus.

La Société GAT ASSURANCES prie, en conséquence, ses actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital sus désignée de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus, au versement des sommes dues représentant la libération des trois quart restants du montant des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront reçus au siège social du GAT : 92-94 Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis. Les fonds versés, soit 7.500.000 DT, seront déposés dans le compte bancaire ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65) sous le numéro : 08005000651000780671.

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -**

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

#### **Décision à l'origine de l'émission**

##### Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013\*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

##### Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

##### Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

### Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

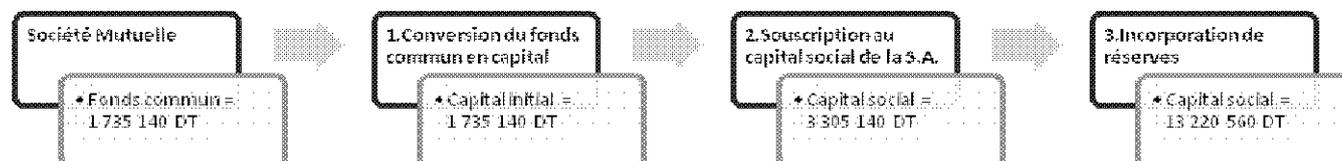
### Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



### **La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :**

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

### La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

**L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions**

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:  
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

<b>Capital social après attribution</b>	<b>13 220 560 DT</b>
<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>
<b>Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites</b>	<b>9 915 420 DT</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>19 914 580 DT</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire**

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

**Prix d'émission des actions à souscrire :**

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Personnes concernées par l'opération :**

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

**Période de souscription :**

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

**Modalités de souscription :**

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais\*\*\*, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

#### Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

#### Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
<b>Catégorie A</b> : U.G.T.T	20%	314 000
<b>Catégorie B</b> : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
<b>Catégorie C</b> : Agents Généraux	10%	157 000
<b>Catégorie D</b> : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 570 000</b>

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

#### **Dépouillement et déclaration des résultats :**

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Jouissance des actions émises**

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

#### **But de l'émission**

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

### **Marché des titres**

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Négociation en bourse des actions émises**

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge de la STICODEVAM**

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

\*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

\*\* Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

\*\*\*La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

# **Arab banking Corporation Tunisie**

Société Anonyme au capital social de 68.000.000 Dinars  
Siège social : Rue du Lac Annecy, 1053, Les Berges du Lac  
Tél. : 71 861.861

## **1- Décision ayant autorisée l'opération:**

ABC Bank Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 /03/ 2014 a décidé de porter le capital social de Arab Banking Corporation de 50 Millions de Dinars à 68 Millions de Dinars.

Cette augmentation de 18 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

### **Première Phase: Réduction de capital**

Arab Banking Corporation Tunisie se propose de réduire son capital social d'un montant de 22.751.740,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826.

### **Deuxième Phase: Augmentation de capital**

Arab Banking Corporation Tunisie se propose d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Les actions seront totalement libérées immédiatement et versées dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC;
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

- Suite -

L'Assemblée Générale a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par ARAB BANKING CORPORATION BSC.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2014 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation.

## **1- Caractéristiques de l'opération**

### **a- Réduction de capital**

La réduction de capital se matérialise par:

- (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par
  - l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune
  - l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

ARAB BANKING CORPORATION BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation en tant qu'actionnaire majoritaire.

### **b- Augmentation de capital**

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC
- le nombre des actions à souscrire est de : 4.075.174 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

#### **b.1- La répartition des droits pécuniaires et droits de vote**

La répartition des droits pécuniaires et droits de vote entre ARAB BANKING CORPORATION BSC et les autres actionnaires avant et après l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions à souscrire par l'actionnaire majoritaire ARAB BANKING CORPORATION BSC, les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

#### **b.2- Conditions d'admission aux assemblées Générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote**

Le propriétaire d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société huit (8) jours avant le jour fixé pour la réunion peut assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il représente et sans limitations.

#### **b.3- Période de Souscription**

La période de souscription est de 15 jours et ce à partir de la date de publication au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

- Suite -

#### **b.4- Etablissements domiciliaires**

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB BANKING CORPORATION TUNIS dans un compte bloqué indisponible sous le N° 78000000234140000140 intitulé « Société Anonyme capital en cours d'augmentation ».

#### **b.5- Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par ABC BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

#### **b.6-Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes.

#### **b.7- But de l'émission**

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres

### **3. Renseignements généraux sur les titres émis**

#### **a- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **b- Régime de négociabilité**

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

#### **c- Régime fiscal applicable**

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôts.

## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

#### Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

#### Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre** : 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions** : 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

#### Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Périodes de souscription :**

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus\***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

### **Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

---

\* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

### **Négociation en Bourse :**

#### Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

#### Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

#### Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

**Montant** : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

#### **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

#### **Paielement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

#### **Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

#### **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

**Durée de vie moyenne :** C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années**

#### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

### **Notation de la société:**

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Marché des titres**

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.**

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 13 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,725%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,917
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,491%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,555%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,603%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,712%	1 016,900
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,746%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,810%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,874%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,025%	999,371
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,157%	1 001,861
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,343%	881,814
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,397%	996,206
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 032,900
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,315
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,020
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	768,546
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,391
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,044
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,409
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,433
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,355

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,838	149,852		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,208	13,210		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,359	1,360		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,729	36,732		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,920	49,924		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,041	153,216		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,554	551,692		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,377	110,887		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,151	122,381		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,815	117,816		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,453	111,601		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,396	86,566		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,585	127,683		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,552	93,548		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,313	107,144		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 365,041	1 366,365		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 251,780	2 252,458		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,070	102,048		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,936	101,975		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,440	125,396		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 202,223	1 200,036		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,030	121,017		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,402	15,458		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 903,652	5 898,501		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 214,082	5 210,072		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 119,067	5 099,517		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,156	2,161		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,888	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,060		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	109,814	105,732
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,699	101,708
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,433	103,443
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,165	104,199
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,080	101,092
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,185	108,195
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,760	105,773
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,651	100,662
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,195	101,204
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,590	106,602
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,472	103,482
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,717	105,730
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,241	105,252
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,185	108,196
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,072	103,083
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,363	104,372
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,224	100,235
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,009	106,023
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,115	104,130
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,903	104,915
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,819	105,831
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,041	104,052
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,074	101,085
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,990	105,999
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,556	103,566

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,290	10,291
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,173	104,182
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,934	104,949
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,671	102,748
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	67,003	66,423
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	141,789	142,099
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 418,263	1 420,391
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,556	107,606
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,013	106,120
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,146	81,414
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,838	16,832
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,203	255,570
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,834	32,921
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 304,159	2 312,565
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,522	76,673
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,297	56,020
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,704	99,927
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,534	109,828
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	95,907	96,422
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,274	11,275
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,106	12,115
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,393	15,413
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,218	14,246
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,118	12,142
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,675	10,711
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,527	10,548
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,774	10,775
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	121,680	122,154
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,513	123,720
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,760	10,801
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,823	102,386
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,930	19,924
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	74,908	75,039
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,351	77,553
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,269	98,315
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,004	88,974
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,982	95,957
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,793	100,842
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,663	9,680
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,751	8,772
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,003	94,322
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,023	94,745
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,003	127,309
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,573	10,551
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,564	120,008
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,209	119,884
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,316	101,266
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,250	98,128
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,727	181,414
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,326	165,151
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,733	145,933
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 432,584	9 494,862
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,852	18,853
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,551	129,862
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 478,602	1 473,068
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,237	102,569
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,292	86,197
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,799	113,628
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 562,457	8 539,978
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,907	8,922
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,686	8,616

BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.**

## **OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires<sup>(\*)</sup>, représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** MIP « Maghreb International Publicité ».

**Siège social :** Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

**Date de constitution :** 11/03/2004

**Capital social :** 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels<sup>(\*)</sup> et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A :** 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

**Catégorie B :** 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition**

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
<b>Catégorie A :</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum <b>265</b> quotités et au maximum <b>54 986</b> quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum <b>53</b> quotités et au maximum <b>5 498</b> quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
<b>Total</b>	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour la catégorie B :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

### **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

*la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.*

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

### **11- Listing sponsor**

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **12- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

### **13- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

## **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Tawasol Group Holding

**Siège social :** 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Objet social :** La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

**Date de constitution :** 29/10/2012

**Capital social :** Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

## **2- Période de souscription et validité de l'offre :**

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

### **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

### **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

### **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

### **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

#### **Catégorie A :**

**5 272 791** actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

## **Catégorie B :**

**9 086 689** actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

## Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
<b>Total</b>	<b>15 795 428</b>	<b>14 359 480</b>	<b>100%</b>	<b>13,30%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

**Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.**

**Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.**

**Transmission des demandes et centralisation :**

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement**

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### ▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8- Règlement des espèces et livraison des titres**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

#### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

#### **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

*valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »*

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

### **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA ( CRG Audit) et Mr Habib KALLEL (K.B.H Audit et Conseil).

**BILAN**  
arrêté au 31 décembre 2013  
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS	Note	2013	2012
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	IV.1	47 883	47 883
Amortissements	IV.2	(42 561)	(35 448)
Immobilisations corporelles	IV.3	56 660 102	38 702 662
Amortissements	IV.5	(8 030 619)	(6 609 373)
Immobilisations financières	IV.5	3 087 776	3 042 554
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>51 722 581</b>	<b>35 148 278</b>
Autres actifs non courants	IV.6	1 065 252	60 538
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>52 787 833</b>	<b>35 208 815</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stock	IV.7	2 968 043	1 757 350
Provisions sur stocks	IV.8	(51 574)	(14 382)
Clients & comptes rattachés	IV.9	3 863 746	2 570 672
Provisions pour dépréciation des clients	IV.10	(380 119)	(241 781)
Autres actifs courants	IV.11	8 590 339	863 415
Placements et autres actifs financiers	IV.12	3 337 000	4 800 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.13	7 304 106	92 973
<b>Total des actifs courants</b>		<b>25 631 542</b>	<b>9 828 246</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>78 419 375</b>	<b>45 037 062</b>

**BILAN**  
arrêté au 31 décembre 2013  
(exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Note	2013	2012
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	IV.14	26 200 000	23 000 000
Réserves légales	IV.15	213 482	138 326
Résultats reportés	IV.16	1 427 969	83 116
Autres capitaux propres	IV.17	5 397 669	686 330
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat</u></b>		<b><u>33 239 120</u></b>	<b><u>23 907 772</u></b>
Résultat de l'exercice		1 501 152	1 420 009
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>		<b><u>34 740 272</u></b>	<b><u>25 327 781</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunt	IV.18	19 355 340	2 373 002
<b><u>Total passifs non courants</u></b>		<b><u>19 355 340</u></b>	<b><u>2 373 002</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.19	12 220 329	8 266 511
Autres passifs courants	IV.20	3 739 530	4 313 228
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.21	8 363 904	4 756 540
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>24 323 763</u></b>	<b><u>17 336 279</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>43 679 103</u></b>	<b><u>19 709 281</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>78 419 375</u></b>	<b><u>45 037 062</u></b>

**Etat de résultat**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**  
**(exprimé en dinars tunisien)**

	NOTE	2013	2012
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	18 293 346	16 802 413
Autres produits d'exploitation	V.2	234 896	1 815 172
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b><u>18 528 241</u></b>	<b><u>18 617 584</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variat° des stocks de PF et des encours ( en + ou - )	V.3	(321 495)	647 184
Achats d'approvisionnement& mp consommés	V.4	9 417 247	10 362 237
Charges de personnel	V.5	2 505 153	1 908 020
Dotations aux amortissements & aux provisions	V.6	1 750 704	1 554 776
Autres charges d'exploitation	V.7	1 572 887	1 531 542
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>14 924 496</u></b>	<b><u>16 003 759</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 603 745</b>	<b>2 613 825</b>
Charges financières nettes	V.8	2 301 010	1 359 870
Produits financiers	V.9	200 927	155 885
Autres gains ordinaires	V.10	21 458	42 714
Autres pertes ordinaires	V.11	23 968	32 546
<b>Résultat des activités ordinaires av. impôt</b>		<b>1 501 152</b>	<b>1 420 009</b>
Impôt sur les bénéfices	V.12	0	0
<b>Résultat des activités ordinaires ap. impôt</b>		<b>1 501 152</b>	<b>1 420 009</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>1 501 152</u></b>	<b><u>1 420 009</u></b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**  
**(exprimé en dinars tunisien)**

	NOTE	2 013	2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>1 501 152</b>	<b>1 420 009</b>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		1 791 584	1 554 776
Modification comptable		(40 880)	0
Quote part subvention d'investissement		(129 541)	(129 621)
Variation des :			
Stocks		(1 210 694)	360 170
Créances		(1 293 075)	(301 298)
Autres actifs		(4 726 924)	(280 231)
Fournisseurs et autres dettes		2 912 071	3 831 032
Transfert de charges			(7 784)
Reprise sur provision clients		(13 621)	(40 000)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectes a) l'exploitation</b>		<b>(1 209 928)</b>	<b>6 407 052</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Déc. affectes a l'acquisition d'imm corp et incorp et autres actifs non courants	VI.1	(18 586 419)	(6 961 087)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements affectes a l'acquisition d'immobilisations financières	VI.2	(61 822)	(18 049)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.3	16 600	0
Encaissements provenant de la prime d'investissements		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectes aux) activités d'investissements</b>		<b>(18 631 641)</b>	<b>(6 979 136)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite a la libération du capital	VI.4	5 000 000	0
Encaissements de titre de placement	VI.5	14 000 000	1 300 000
Décaissements de titre de placement	VI.5	(12 537 000)	(4 800 000)
Encaissements CCA		0	2 500 000
Dividendes et autres distributions		0	(689 750)
Encaissements provenant des emprunts	VI.6	22 396 232	187 159
Remboursements d'emprunts	VI.7	(2 170 995)	(1 238 157)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectes aux) activités de financement</b>		<b>26 688 238</b>	<b>(2 740 747)</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>6 846 668</b>	<b>(3 312 831)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(2 799 959)</b>	<b>512 872</b>
<b>Trésorerie a la clôture de l'exercice</b>	VI.8	<b>4 046 710</b>	<b>(2 799 959)</b>

## **Notes aux Etats Financiers**

Les états financiers de la société SOTEMAIL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n °96-112 du 31 Décembre 1996.

Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 01 janvier 2013 au 31 Décembre 2013 totalisent au bilan de **78 419 375** dinars et dégageant un résultat positif de **1 501 152** dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

### **I. Présentation de la société :**

La Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2013 à **26 200 000 DT** divisé en **26 200 000** actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation de carreaux en céramique et grés en porcelaine pour le revêtement de sol et mur.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi **93-120** du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'indications aux investissements.

### **II. Les faits marquants de l'exercice :**

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 avril 2013 a décidé dans sa 5ème résolution d'augmenter le capital social de la société SOTEMAIL d'un montant de 3 200 000 DT pour le porter de 23 000 000 DT à 26 200 000 DT et ce, par l'émission de 3 200 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 2.5 dinars l'action représentant un nominal de 1 DT et une prime d'émission de 1.5 DT.

- Au 31 décembre 2013, les investissements encours de réalisation par notre société dans le cadre de l'extension de son unité de production ne sont pas encore entrés en activité.

En effet, la date prévue d'entrée en production de cette nouvelle unité est le 14 janvier 2014.

### **III. Les principes, Règles et Méthodes Comptables :**

#### **III.1-Unité monétaire :**

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

### **III.2-Les immobilisations et Amortissements :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Installations Techniques, matériel et outillage	6,67%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15%
- Agencement, aménagement et installation	10%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

### **III.3-Les emprunts :**

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### **III.4-La valorisation des stocks :**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

### **III.5-La comptabilisation des revenus :**

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

#### **IV-NOTES SUR LE BILAN :**

##### **Note IV.1 : Immobilisations incorporelles**

Le solde brut des immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **47 883 DT** contre **47 883 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Logiciels	47 883	47 883
<b>Total</b>	<b><u>47 883</u></b>	<b><u>47 883</u></b>

##### **Note IV.2 : Amortissement immobilisations incorporelles**

Le solde des amortissements des immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **42 561 DT** contre **35 488 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Amortissements logiciels	(42 561)	(35 448)
<b>Total</b>	<b><u>(42 561)</u></b>	<b><u>(35 488)</u></b>

##### **Note IV.3 : Immobilisations corporelles**

Le solde des immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **56 660 102 DT** contre **38 702 662 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
* Terrains	851 884	851 884
* Matériels roulants	222 860	222 860
* Matériels de transport à statuts juridiques particuliers	1 976 527	1 438 286
* Matériels industriel à statuts juridiques particuliers	2 804 989	1 153 494
* Matériels informatiques	88 303	75 267
* Matériels de bureaux	31 129	30 759
* Constructions	3 551 389	3 518 568
* Matériels industriels	12 506 176	12 356 102
* Agencements et ménagements divers	1 132 954	1 132 954
* Immobilisations en cours	32 943 031	14 535 942
* Avance versée / commande d'immobilisation	120 000	248 031
* Avance Fournisseurs d'immobilisations	430 859	3 138 515
<b>Total</b>	<b><u>56 660 102</u></b>	<b><u>38 702 662</u></b>

### Détails des immobilisations en cours

Désignation	2013	2012
Construction en cours	3 782 503	3 277 369
Matériels industriels en cours	27 438 344	10 317 586
Agencements et ménagements en cours	1 722 184	940 987
<b>Total</b>	<b>32 943 031</b>	<b>14 535 942</b>

### Détails des charges d'emprunts immobilisées et le taux de capitalisation utilisé

Désignation	Charges d'emprunts	Taux de capitalisation
Emprunt BH (145 000)	1 835	7,720 %
Emprunt BH (6 855 000)	60 768	5,409%
Emprunt BNA (4 000 000)	105 056	7,750%
Emprunt en monnaie étrangère(LB)	65 271	3,5%
Emprunt en monnaie étrangère (RICOTH)	57 595	3,5%
<b>Total</b>	<b>290 524</b>	

### Note IV.4 : Amortissement immobilisations corporelles

Le solde des amortissements des immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **8 030 619DT** contre **6 609 373 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Amortissements Matériels de transports	(153 777)	(127 077)
* Amortissements Matériels de transport à statuts juridiques particuliers	(906 291)	(593 700)
* Amortissements Matériels industrielles à statuts juridiques particuliers	(157 491)	(76 691)
* Amortissements Matériels informatique	(44 163)	(32 225)
* Amortissements Constructions	(1 159 983)	(982 824)
* Amortissements Matériels industriels	(4 819 749)	(4 123 781)
* Amortissements AGEN & AMEN	(779 358)	(666 063)
* Amortissements Matériels MMB	(9 807)	(7 012)
<b>Total</b>	<b>(8 030 619)</b>	<b>(6 609 373)</b>

### Note IV.5 : Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **3 087 776 DT** contre **3 042 554 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Titre de participation	2 835 000	2 851 600
*Dépôt et cautionnements	136 309	100 954
*Fond de garantie unifactors	94 238	90 000
*Fond de garantie Tunisie factoring	22 228	0
<b>Total</b>	<b>3 087 776</b>	<b>3 042 554</b>

## Tableau Détaillé des immobilisations financières

Désignation	Au 31/12/2012	Acqui Libérations	Cession	Au 31/12/2013	Provisions	VCN au 31/12/2013	% de détention
SOMOCER NEGOCE	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0 ,87%
SAPHIR	75 000	0	0	75 000	0	75 000	15 ,00%
ABC	2 700 000	0	0	2 700 000	0	2 700 000	31 ,27%
SOMOSAN	50 000	0	0	50 000	0	50 000	0 ,41%
BOIMASSE POWER	16 600	0	16 600	0	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>2 851 600</b>	<b>0</b>	<b>16 600</b>	<b>2 835 000</b>	<b>0</b>	<b>2 835 000</b>	

### Note IV.6 : Autres actifs non courants

Le solde des autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **1 065 252 DT** contre **60 538 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Charge à répartir	652 257	652 257
Moins (Amortissements)	(652 257)	(605 581)
<b>Charge à répartir nettes</b>	<b>0</b>	<b>46 676</b>
* Frais préliminaires	1 660 579	717 975
Moins (Amortissements)	(710 558)	(704 114)
<b>Frais préliminaires nettes</b>	<b>950 021</b>	<b>13 862</b>
* Ecart de conversion	154 425	0
Moins (Amortissements)	(39 193)	0
<b>Ecart de conversion nets</b>	<b>115 231</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b><u>1 065 252</u></b>	<b><u>60 538</u></b>

- La résorption des charges à répartir et des frais préliminaires se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est de 3 ans.
- La variation du compte frais préliminaires en 2013 totalise un montant de 942 604 dinars et qui se détaille comme suit :
  - \* Les commissions de mise en place sur crédits bancaires : 95 471 Dinars
  - \* Les intérêts sur crédits bancaires : 97 600 Dinars
  - \* Les coûts de démarrage de la nouvelle unité de production : 749 532 Dinars
- L'écart de conversion est amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire correspondant et ce comme suit :

Emprunt	Montant en €	Val d'orig. EC	Durée restante du contrat	Amts 2013	Val. nette
LB	901 000	62 313	3	20 771	41 542
RICOTH	788 800	92 112	5	18 422	73 689
<b>Total</b>		<b>154 425</b>		<b>39 193</b>	<b>0</b>

#### **Note IV.7 : Stocks**

Le solde brut des stocks totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **2 968 043 DT** contre **1 757 350 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Stocks Matières premières& consommables	2 292 052	1 402 853
* Stocks PF & en cours	675 992	354 497
<b>Total</b>	<b><u>2 968 043</u></b>	<b><u>1 757 350</u></b>

#### **Note IV.8: Provision sur stocks**

Le solde des provisions sur stocks totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **51 574 DT** contre **14 382 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Provisions sur stocks PF	(33 225)	(14 382)
* Provisions sur stocks MP	(18 349)	0
<b>Total</b>	<b><u>(51 574)</u></b>	<b><u>(14 382)</u></b>

#### **Note IV.9 : Clients & comptes rattachés**

Le solde clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **3 863 746 DT** contre **2 570 672 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Clients ordinaires	3 136 670	2 263 446
* Clients effet à recevoir	346 957	65 445
* Clients douteux	380 119	241 781
<b>Total</b>	<b><u>3 863 746</u></b>	<b><u>2 570 672</u></b>

#### **Note IV.10 : Provision pour dépréciation des clients**

Le solde des provisions pour dépréciation des clients totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **380 119 DT** contre **241 781 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Provision pour dépréciation des Clients & comptes rattachés	(380 119)	(241 781)
<b>Total</b>	<b><u>(380 119)</u></b>	<b><u>(241 781)</u></b>

#### Note IV.11 : Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **8 590 339 DT** contre **863 415 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Personnel	288 940	203 453
* Etats et collectivités publiques	1 519 091	176 352
* Fournisseurs Débiteurs (leasing)	3 710 811	0
* Débiteurs divers	3 042 653	457 571
* Produit à recevoir	8 089	0
* Compte de régul actif	20 755	26 040
<b>Total</b>	<b><u>8 590 339</u></b>	<b><u>863 415</u></b>

#### Note IV.12 : Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **3 337 000 DT** contre **4 800 000 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Titres de placements	3 337 000	4 800 000
<b>Total</b>	<b><u>3 337 000</u></b>	<b><u>4 800 000</u></b>

Ces placements sont détaillés conformément au paragraphe 27 de la NCT 07 au tableau suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/12/2012</b>	<b>Acquisition/ Libération</b>	<b>Remb/émissions</b>	<b>Au 31/12/2013</b>
Placement à la BNA	2 500 000	600 000	2 500 000	600 000
Placement à la BH	1 300 000	6 500 000	6 500 000	1 300 000
Billet de trésorerie émis par Ab Corporation	1 000 000	5 437 000	5 000 000	1 437 000
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>4 800 000</b>	<b>12 537 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>3 337 000</b>

#### **Note IV.13 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **7 304 106 DT** contre **92 973 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Banques	7 198 018	91 306
*Caisse	13 570	1 667
*Régies d'avance et accreditifs	92 518	0
<b>Total</b>	<b><u>7 304 106</u></b>	<b><u>92 973</u></b>

#### **Note IV.14 : Le capital social**

Le solde du capital social totalise au 31 décembre 2013 un montant de **26 200 000 DT** contre **23 000 000 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Capital initial	23 000 000	23 000 000
* Augmentation de capital	3 200 000	0
<b>Total</b>	<b><u>26 200 000</u></b>	<b><u>23 000 000</u></b>

Le capital social de SOTEMAIL s'élève à **26 200 000** dinars divisé en 26 200 000 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

La société a procédé au cours de l'exercice 2013 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de **3 200 000** dinars divisé en **3 200 000** actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le prix d'émission fixé par l'assemblée générale extraordinaire s'élève à 2,5 dinars avec une prime d'émission de 1,5 dinar.

#### **Note IV.15 : Réserves légales**

Le solde des réserves légales totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **213 482 DT** contre **138 326 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Réserves légales	213 482	138 326
<b>Total</b>	<b><u>213 482</u></b>	<b><u>138 326</u></b>

#### **Note IV.16 : Résultats reportés**

Le solde des résultats reportés totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **1 427 969 DT** contre **83 116 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Résultat reporté	1 427 969	83 116
<b>Total</b>	<b><u>1 427 969</u></b>	<b><u>83 116</u></b>

#### **Note IV.17 : Autres capitaux propres**

Le solde des autres capitaux propres totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **5 397 669 DT** contre **686 330 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Primes d'émissions	4 800 000	0
*Modification comptable affectant les résultats antérieurs	(35 406)	(76 287)
*Subvention d'investissements	633 075	762 617
<b>Total</b>	<b><u>5 397 669</u></b>	<b><u>686 330</u></b>

La société a encaissé au cours des exercices 2006 et 2008 deux subventions d'investissements pour un montant de 750 000 dinars chacune.

Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2013 se résument dans le tableau suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>Affectation de résultat 2012</b>	<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>Modification Comptable</b>	<b>Augmentation du capital</b>	<b>Amortisse. Subvention</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Capital	23 000 000				3 200 000		26 200 000
Réserves légales	183 326	75 156					213 482
Prime d'émission	0				4 800 000		4 800 000
Résultats reportés	83 116	1 344 853					1 427 969
Modifications comptables	(76 287)			40 880			(35 407)
Subvention d'investissement	1 500 000						1 500 000
Sub d'inves inscrite au résultat	(737 383)					(129 541)	(866 925)
Résultat de l'exercice 2013	1 420 009	(1 420 009)	1 501 152				1 501 152
<b>Total</b>	<b>25 327 781</b>	<b>0</b>	<b>1 501 152</b>	<b>40 880</b>	<b>8 000 000</b>	<b>(129 541)</b>	<b>34 740 272</b>

- Le résultat par action (bénéfice) 2013 =  $1\,501\,152 / 23\,000\,000 = 0,0652$  dinars

Les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 10 de la loi de finances n°2013-54 du 31/12/2013 totalisent 7 942 603 DT et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	213 482
Primes d'émission	4 800 000
Résultat reportés	1 427 969
Résultat de l'exercice 2013	1 501 152
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de la LFn° 2013-54</b>	<b>7 942 603</b>
Dividendes décidés et prélevés sur le résultat et réserves avant 31-12-2013	1 050
<b>Total des réserves et dividendes régis par le par 7 de la LFn° 2013-54</b>	<b>7 943 653</b>

#### **Note IV.18 : Emprunts**

Le solde des emprunts totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **19 355 340 DT** contre **2 373 002 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
*Emprunt leasing	2 091 307	881 015
*Emprunt BH (1)	860 405	0
*Emprunt BNA	3 666 666	1 491 988
*Emprunt BH (2)	6 983 723	0
*Emprunt BTK	4 000 000	0
*Emprunt Fournisseurs d'immobilisations	1 753 240	0
<b>Total</b>	<b><u>19 355 340</u></b>	<b><u>2 373 002</u></b>

#### **Note IV.19 : Les Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde brut des fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **12 220 329 DT** contre **8 266 511 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
*Fournisseurs effets à payer	7 491 330	3 959 081
*Fournisseurs d'exploitations	3 862 218	3 974 847
*Fournisseurs d'immobilisations	468 049	0
*Fournisseurs retenue de garantie	306 934	274 689
*Fournisseurs factures non parvenues	91 798	57 894
<b>Total</b>	<b><u>12 220 329</u></b>	<b><u>8 266 511</u></b>

#### **Note IV.20 : Autres passifs courants**

Le solde des autres passifs courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de **3 739 530 DT** contre **4 313 228 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Personnel rémunération due	11 571	1 279
*Etat et collectivités publiques	625 941	431 213
*Compte courant associé	2 500 000	2 500 000
*Actionnaires dividende à payer	1 050	873 218
*Créditeurs divers	105 935	81 805
*Charge à payer	495 031	425 713
<b>Total</b>	<b><u>3 739 530</u></b>	<b><u>4 313 228</u></b>

#### **Note IV.21 : Concours bancaires**

Le solde des concours bancaires totalise au 31 décembre 2013 un montant de **8 363 904 DT** contre **4 756 540 DT** au 31 décembre 2012. Et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
* Banques	3 257 396	2 892 932
*Emprunt courant	2 100 000	700 000
*Intérêts courus et non échus	213 007	64 838
*Échéance à -1 an leasing	774 072	513 476
*Échéance à -1 an emprunt BNA	333 334	0
*Échéance à -1 an terrains	0	0
*Échéance à -1 an emprunt BH	647 918	585 295
*Échéance à -1 an Fournisseurs d'immobilisations	1 038 177	0
<b>Total</b>	<b><u>8 363 904</u></b>	<b><u>4 756 540</u></b>

#### **V- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **Note V. 1 : Revenus**

Les revenus ont totalisé au 31 décembre 2013 **18 293 346 DT** contre **16 802 413 DT** au 31 décembre 2012. Ils se répartissent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* V. LOC. GRES 18%	17 039 825	16 749 975
* V. LOC. GRES 22,5%	90 738	52 438
* Vente à l'export	1 160 576	0
* Vente en suspension	2 208	0
<b>Total</b>	<b><u>18 293 346</u></b>	<b><u>16 802 413</u></b>

### **Note V. 2 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2013 à **234 896** DT contre **1 815 172** DT au 31 décembre 2012.

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Quôtes parts des subventions d'investissement	129 541	129 621
*subvention d'exploitation	27 366	0
*transfert de charges	77 988	1 685 551
<b>Total</b>	<b><u>234 896</u></b>	<b><u>1 815 172</u></b>

### **Note V. 3 : Variation des produits finis et encours**

Au cours de l'année 2013 il y a eu un stockage pour la somme de **321 495** DT contre un déstockage enregistré au cours du de l'année 2012 de l'ordre de **647 184** DT.

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Variations de stocks	321 495	(647 184)
<b>Total</b>	<b><u>321 495</u></b>	<b><u>(647 184)</u></b>

### **Note V. 4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés**

Les achats d'approvisionnement et de matières premières se sont élevés au 31 décembre 2013 à **9 417 247** DT contre **10 362 237** DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Achats Matières	7 128 867	8 074 039
* Achats d'approvisionnements	1 465 177	1 200 171
* Variations de stocks MP & approvisionnements	(889 199)	(287 014)
* Achats non stockés	1 712 401	1 375 040
<b>Total</b>	<b><u>9 417 247</u></b>	<b><u>10 362 237</u></b>

### **Note V. 5 : Charges de personnels**

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2013 à **2 505 153** DT contre **1 908 020** DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Salaire et complément de salaire	2 403 299	1 852 359
* Charges sociales légales	101 854	55 661
<b>Total</b>	<b><u>2 505 153</u></b>	<b><u>1 908 020</u></b>

### **Note V. 6 : Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1 750 704** DT contre **1 554 776** DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Dotations aux amortissements & provision immob corp et incorp	1 522 360	1 554 776
*Dotations aux amortissements & provision pour dépréciation stocks	37 192	0
*Dotations aux amortissements & provision pour dépréciation clients	151 959	0
*Dotations aux amortissements & provision "Ecart de conversion"	39 193	0
<b>Total</b>	<b><u>1 750 704</u></b>	<b><u>1 554 776</u></b>

### **Note V. 7 : Autres charges d'exploitations**

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1 572 887** DT contre **1 531 542** DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Locations	18 971	17 908
*Entretien&r�paration	87 750	187 708
*Assurances	138 544	127 690
*Etudes, recherche et divers services	0	186
*Autres services ext�rieurs	25 570	3 687
*Honoraires	134 606	320 272
*Frais de formations professionnels	5 402	3 983
*Publicit�	352 638	299 461
*Transports sur ventes	45 919	69 022
*Transports sur achats	0	2 656
*Dons cotisations et subventions	125 597	80 293
*Jetons de pr�sence	151 728	62 500
*Voyages et d�placements	126 196	81 693
*Missions&r�ceptions	37 753	54 304
*Cadeaux	2 722	224
*Frais de PTT & t�l�com	61 670	38 207
*Commissions bancaires	119 360	96 015
*Imp�ts et taxes	138 459	85 731
<b>Total</b>	<b><u>1 572 887</u></b>	<b><u>1 531 542</u></b>

### **Note V. 8 : Charges financières**

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2013 à **2 301 010** DT contre **1 359 870** DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Intérêt sur opération escompte	227 731	191 148
*Intérêt débiteurs	310 093	102 184
*Intérêt sur crédit de gestion	207 832	151 464
*Intérêt des emprunts et dettes	349 609	211 783
*Intérêt leasing	152 839	133 695
*Escompte accordé	448 527	333 448
*Pertes de change	604 380	236 148
<b>Total</b>	<b><u>2 301 010</u></b>	<b><u>1 359 870</u></b>

Le détail des pertes de change est le suivant :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
RICOTH	56 441
SACMI IMOLA	156 433
TODAQUIMIA	1 408
SITI-BT SPA	328
ORIZZONTE	3 132
FERRO	74 991
GIMAT	976
GRINS S.L	1 910
MARIO PILATO	55 753
ESMALGLASS	1 130
MASS SPA	886
LB OFFICINE	114 966
VETRICERAMICI	506
ANCORA SPA	16 956
EUROARCE	28 389
SYSTEM	327
Actualisation 2013	89 848
<b>Total</b>	<b>604 380</b>

### **Note V. 9: Produits financiers**

Les produits financiers se sont élevés au 31 décembre 2013 à 200 927 DT contre 155 885 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Produits financiers	196 181	100 301
*Gain de change	4 746	55 584
<b>Total</b>	<b><u>200 927</u></b>	<b><u>155 885</u></b>

**Note V. 10 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2013 à **21 458** DT contre **42 714** DT au 31 décembre 2012

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Autres gains	7 837	2 714
*Reprises / provision clients	13 621	40 000
<b>Total</b>	<b><u>21 458</u></b>	<b><u>42 714</u></b>

**Note V. 11 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2013 à **23 968** DT contre **32 546** DT au 31 décembre 2012.

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Autres pertes	23 968	32 546
<b>Total</b>	<b><u>23 968</u></b>	<b><u>32 546</u></b>

**Note V. 12 : Impôts sur les sociétés**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
*Impôts sur les sociétés	0	0
<b>Total</b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>

**VI- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note VI. 1 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immob corp et incorp**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Logiciel	0	(3 040)
* Station d'épuration d'eau	(11 988)	(529 945)
* Outillage industriel	(126 329)	(196 080)
* Ligne de prdt° 2	(11 756)	(105 449)
* Ligne de prdt° 2 en cours	(7 032)	(695)
* Matériel de transport	0	(15 000)
* Matériel informatique	(13 037)	(12 658)
* Matériels de bureaux	(370)	(10 381)
* AAI divers	0	(10 347)
* Const.usine	(32 821)	0
* Const usine en cours	(384 056)	(1 337 734)
* Const métallique	0	(34 858)
* Const métallique en cours	(121 079)	(208 490)
* Ligne de prdt° 3 en cours	(17 113 726)	(391 170)
* AAI électricité en cours	(697 873)	(853 037)
* AAI divers en cours	(32 865)	(5 310)
* AAI gaz en cours	(50 459)	(59 233)

* Mat de trans à statut juridique particulier	(538 242)	(187 159)
* Mat indus à statut juridique particulier	(1 651 495)	0
* Avance versée / commande d'immobilisation	(302 828)	138 016
* Fournisseurs d'immobilisations	3 606 564	(3 138 515)
* Frais préliminaires	(942 604)	0
* Ecart de conversion	(154 425)	0
<b>Total</b>	<b><u>(18 586 419)</u></b>	<b><u>(6 961 087)</u></b>

**Note VI. 2 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobs financières**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Dépôt et cautionnements	(35 356)	(1 308)
* Fond de garantie unifactors	(4 238)	(16 741)
* Fond de garantie Tunisie Factoring	(22 228)	0
<b>Total</b>	<b><u>(61 822)</u></b>	<b><u>(18 049)</u></b>

**Note VI. 3 : Encaissement provenant de la cession d'immobs financières**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Titre de participation	16 600	0
<b>Total</b>	<b><u>16600</u></b>	<b><u>0</u></b>

**Note VI. 4 : Encaissement suite à la libération du capital**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Augmentation du capital	8 000 000	0
<b>Total</b>	<b><u>8 000 000</u></b>	<b><u>0</u></b>

**Note VI. 5 : Encaissement et Décaissements de titre de placement**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Encaissement titres de placements	14 000 000	1 300 000
* Décaissement titres de placements	(12 537 000)	(4 800 000)
<b>Total</b>	<b><u>1 463 000</u></b>	<b><u>(3 500 000)</u></b>

**Note VI. 6 : Encaissements d'emprunts**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Emprunt leasing	2 189 825	187 159
* Emprunt BH	139	0
* Emprunt BNA	4 000 000	0
* Emprunt LB	2 025 253	0
* Emprunt RICOTH	1 781 016	0
* Emprunt BH	7 000 000	0
* Emprunt BTK	4 000 000	0
* Emprunts courants	1 400 000	0
<b>Total</b>	<b><u>22 396 232</u></b>	<b><u>187 159</u></b>

### **Note VI. 7 : Remboursements d'emprunts**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Emprunt leasing	0	(513 476)
* Emprunt Terrains	0	(60 000)
* Emprunt BH	0	(585 295)
* Emprunt BNA	0	0
* Intérêts courus et non échus	148 170	(19 412)
* Échéance à -1 an leasing	(718 937)	(42 970)
* Échéance à -1 an terrains	(585 376)	(60 000)
* Échéance à -1 an emprunt BH	0	42 995
* Échéance à -1 an emprunt BNA	0	0
* Échéance à -1 an Crédit fournisseurs	(1 014 852)	0
<b>Total</b>	<b><u>(2 170 995)</u></b>	<b><u>(1 238 157)</u></b>

### **Note VI. 8 : Trésorerie à la clôture de l'exercice**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Banques	4 033 140	(2801 626)
* Caisse	13 570	1 667
<b>Total</b>	<b><u>(4 046 710)</u></b>	<b><u>(2 799 959)</u></b>

### **VII - Informations sur les parties liées :**

#### **VII.1 Ventes – clients :**

Le chiffre d'affaires au 31 Décembre 2013 réalisé avec les sociétés du groupe totalise un montant de **6 648 755 DT** contre un montant de **6 088 749 DT** au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Société A.B.C.	856 694	707 843
* Société SOMOCER	1 792 061	5 380 906
<b>Total*</b>	<b><u>2 648 755</u></b>	<b><u>6 088 749</u></b>

(\*) : Chiffre d'affaires TTC en DT

#### **VII.2 Achats – Fournisseurs :**

Les achats jusqu'à 31 Décembre 2013 réalisés avec les sociétés du groupe se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
* Société A.B.C.	2 962	348
* Société SOMOCER	5 757 254	5 230 043
* Société ATD SICAR	0	9 957
<b>Total</b>	<b><u>5 760 216</u></b>	<b><u>5 240 349</u></b>

### **VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :**

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directement ou par personne interposée avec la société SOTEMAIL se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Solde du Compte courant au 31/12/2013		Débiteur & créditeurs divers	
	débiteur	Créditeur	Débiteurs	Créditeurs
ATD SICAR	0	2 500 000	0	0
SOMOCER	0	0	27 690	0
AB-CORPORATION	0	0	14 963	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 500 000</b>	<b>42 53</b>	<b>0</b>

### **VIII- Engagements hors bilan**

#### **VIII.1- Engagements donnés**

Type d'engagements	Valeur en TND	Observation
<b>Garanties personnelles</b>		
Cautionnement et autres garanties	252 776	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'élec et de gaz (STEG) ainsi que UNIFACTOR et TUNISIE-FACTORING.
Aval	0	
Autres garanties	0	
<b>Garanties réelles</b>		
Hypothèques	369 198	Ministère des domaines de l'état : Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang du terrain sur lequel est édifié l'usine SOTEMAIL, conformément aux termes du Contrat de vente du 07 mai 2008 établi entre le ministère et SOTEMAIL pour l'acquisition dudit terrain, et ce, jusqu'à paiement intégral de son prix. Au <b>31 12 2013</b> , SOTEMAIL a réglé la totalité des sommes dues, une procédure est en cours pour l'extraction du titre foncier dudit terrain en son nom.
	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à long Terme : Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur le terrain sur lequel est édifiée l'usine.
Nantissements	3 000 000	*Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à long
	4 400 000	Terme : Nantissement sur le matériel et
	1 800 000	outillage.
	145 000	*Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de
	6 855 000	gestion : Nantissement sur le matériel.
	4 000 000	*UBCI : Contrat de crédit de gestion,
	2 350 000	nantissement sur fond de commerce.
4 000 000	*Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et	

		<p>outillage et fond de commerce.</p> <p>*Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.</p> <p>*Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.</p> <p>*Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de Crédit de gestion Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.</p> <p>*BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.</p>
<b>Effet escomptés et non échus</b>	2 161 861	
<b>Factoring</b>	81 507	
<b>UNIFACTOR</b>	752 471	
<b>Abandon de créances</b>		

#### VII.2- Engagements reçus

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
<b>Garanties personnelles</b>		
Cautionnement	0	
Aval	0	
Autres garanties	0	
<b>Garanties réelles</b>		
Hypothèques	234 020	<b>Ets Lazreg d'équipement</b> : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
	264 415	<b>Ste Ghaddab de bâtiments</b> : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissements	20 000	<b>Ste El Meniar</b> : Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang sur le fond de commerce.
<b>Effet escomptés et non échus</b>	0	
<b>Créances à l'exportation mobilisées</b>	0	
<b>Abandon de créances</b>	0	

### **VIII.3 intérêt sur contrats Leasing non encore échus**

<b>Organisme Financier</b>	<b>Contrat n°</b>	<b>Montant</b>	<b>Intérêts non courus</b>
El Wifack Leasing	54410	275 684	135
El Wifack Leasing	73830	108 867	1 896
UBCI	240350	653 494	46 029
UBCI	242970	61 360	493
El Wifack Leasing	80290	99 318	307
El Wifack Leasing	73450	226 926	20 756
El Wifack Leasing	82310	259 600	1158
El Wifack Leasing	89000	273 074	24 014
UBCI	250830	33 774	544
El Wifack Leasing	105060	20 884	482
El Wifack Leasing	116310	132 500	9 648
El Wifack Leasing	121480	26 979	1 832
El Wifack Leasing	122380	38 068	4 478
Tunisie Leasing	110021	349 319	75 258
El Wifack Leasing	132750	24 147	2460
El Wifack Leasing	139340	370 911	58 820
El Wifack Leasing	127920	1 302 176	334 132
Tunisie Leasing	112935	78 136	12 707
<b>Total</b>			<b>595 149</b>

### **VIII.4- intérêt sur crédits Bancaires non encore échus**

<b>Organisme Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Intérêts non courus</b>
BH	3 000 000	147 238
BNA	4 000 000	1 109 755
BH	145 000	42 218
BH	6 855 000	2 316 120
<b>Total</b>		<b>3 615 331</b>

### **IX- Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

La classification des produits et des charges de l'exercice 2013 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est appelée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce, conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit :

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
<b>Coefficient</b>		5%	20%	5%	70%
Achat Consommés	9 417 247	470 862	1 883 449	470 862	6 592 073
Autres Charges d'Exploitation	1 434 428	71 721	286 886	71 721	1 004 099
Frais de Personnel	2 505 153	125 258	501 031	125 258	1 753 607
Impôts et Taxes	138 459	6 923	27 692	6 923	96 922
Dotations Aux Amort.et Provisions nettes des reprises	1 737 083	86 854	347 417	86 854	1 215 958
Charges Financières	2 301 010	115 051	460 202	115 051	1 610 707
<b>TOTAL</b>	<b>17 533 380</b>	<b>876 669</b>	<b>3 506 676</b>	<b>876 669</b>	<b>12 273 366</b>

#### **X- Les Immobilisations acquises en Leasing :**

Contrat N°54410 : Tracteur « scania G380 » + plateau « sicame »+ camion « scania P270»+plateau ridelles « SCCM »

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	11 453	135	11 588
<b>Total</b>	<b>11 453</b>	<b>135</b>	<b>11 588</b>

Contrat N°73830 : Minibus iveco Thesi 65C18 H

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	30 980	1 875	32 855
2015	2 723	22	2 745
<b>Total</b>	<b>33 703</b>	<b>1 897</b>	<b>35 600</b>

Contrat N°82310 : Mercedes 220 ML

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	47 835	1 158	48 993
<b>Total</b>	<b>47 835</b>	<b>1 158</b>	<b>48 993</b>

Contrat N°80290: Chariot élévateur+ 3 Peugeot Partner

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	15 244	307	15 551
<b>Total</b>	<b>15 244</b>	<b>307</b>	<b>15 551</b>

Contrat N°0242970 : Golf 6

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	16 580	494	17 074
<b>Total</b>	<b>16 580</b>	<b>494</b>	<b>17 074</b>

Contrat N°240350 : KERAJET

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	132 543	27 214	159 757
2015	144 259	15 499	159 758
2016	103 189	3 316	106 505
<b>Total</b>	<b>379 991</b>	<b>135</b>	<b>426 020</b>

Contrat N°73450 : Ligne de Triage Mectiles Italia

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	49 478	11 903	53 381
2015	46 315	7 066	53 381
2016	38 248	1 788	40 036
<b>Total</b>	<b>126 041</b>	<b>20 757</b>	<b>146 798</b>

Contrat N°89000 : Ligne de Triage Mectiles Italia

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	49 820	13 763	63 583
2015	55 413	8 170	63 583
2016	45 942	2 082	48 024
<b>Total</b>	<b>151 175</b>	<b>24 015</b>	<b>175 190</b>

Contrat N°250830 : Camionnette SSANGYONG ACTYON SPORT

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	11 990	538	12 528
2015	1 038	6	1 044
<b>Total</b>	<b>13 028</b>	<b>544</b>	<b>13 572</b>

Contrat N° 105060 : Partner

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	7 359	458	7 817
2015	1 930	25	1 955
<b>Total</b>	<b>9 289</b>	<b>483</b>	<b>9 772</b>

Contrat N° 116310 : Mercedes benz E 200

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	26 694	5 701	32 395
2015	29 144	3 251	32 395
2016	20 900	696	21 596
<b>Total</b>	<b>76 738</b>	<b>9 648</b>	<b>86 386</b>

Contrat N° 121480 : Peugeot partner 1.4 6 CV

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	8 968	1 341	10 309
2015	9 819	490	10 309
<b>Total</b>	<b>18 787</b>	<b>1 831</b>	<b>20 618</b>

Contrat N° 122380 : Chariot élévateur CLARK

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	9 037	2 400	11 437
2015	9 916	1 512	11 437
2016	10 880	557	11 437
<b>Total</b>	<b>29 833</b>	<b>4 478</b>	<b>34 311</b>

Contrat N° 110021 : Machine digitale de décoration

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	60 133	28 566	88 699
2015	66 344	22 355	88 699
2016	73 197	15 502	88 699
2017	80 757	7 942	88 699
2018	36 063	895	36 958
<b>Total</b>	<b>316 494</b>	<b>75 260</b>	<b>391 457</b>

Contrat N° 132750 : Partner 1,9 L BVN

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2014	7552	1529	9 081
2015	8 267	814	9 081
2016	4 423	118	4 541
<b>Total</b>	<b>20 242</b>	<b>2 461</b>	<b>22 703</b>

Contrat N° 139340 : TRACEUR HYUNDAI 600L + BENNE +PLATEAU

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	83 242	26 085	109 327
2015	90 437	18 890	109 327
2016	98 254	11 073	109 327
2017	79 224	2 771	81 995
<b>Total</b>	<b>351 157</b>	<b>58 819</b>	<b>409 976</b>

Contrat N° 127 920 : Machine de décoration system

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	195 717	115 985	311 702
2015	217 707	93 995	311 702
2016	242 167	69 535	311 702
2017	269 376	42 326	311 702
2018	247 459	12 292	259 751
<b>Total</b>	<b>1 172 426</b>	<b>334 133</b>	<b>1 506 559</b>

Contrat N° 112 935 : 02 Chariots élévateurs DIESEL

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	17 446	5 529	22 975
2015	18 931	4 044	22 975
2016	20541	2 434	22 975
2017	18 446	700	19 146
<b>Total</b>	<b>75364</b>	<b>12 707</b>	<b>88 071</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

*Messieurs les Actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »*

**I- Présentation :**

- 01** En exécution du mandat du Co-commissariat aux comptes que nous a été confié et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint de la Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL » arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 78 419 375 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 1 501 152 dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**II- Etendue de l'audit :**

- 05** Notre mission effectuée par référence aux Normes internationales d'Audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 06** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 07** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 08** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

### **III- Remarques :**

- 09** La promesse de vente du 18 Juillet 2003, objet des avances sur achat du terrain sis à la région de « ESSOUASSI » totalisant au 31 décembre 2013 la somme de 120 000 dinars et comptabilisées au compte « avances et acomptes versés aux fournisseurs d'immobilisations », a été conclue entre la société « SOMOCER » en qualité d'acheteur et Mr Abdallah BEN AHMED en qualité de vendeur.

Au 31 décembre 2013, le contrat définitif d'acquisition au nom de la société SOTEMAIL n'est pas encore concrétisé. La société SOTEMAIL est actuellement en litige avec le propriétaire de ce terrain et une action en justice est actuellement en cours. Une provision pour risque et charge, au moins égale au montant des avances, devrait être constituée à ce titre.

- 10** Les états financiers au 31 décembre 2013 des sociétés « SOMOCER NEGOCE », « SAPHIR », « ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER » et « SOMOSAN » ne nous ont pas été communiqués. De ce fait nous ne pouvons pas se prononcer sur l'estimation des provisions pour dépréciation des titres de participation qui risque d'atteindre 2 835 000 dinars.

Dans la lettre d'affirmation datée du 20 février 2014, la non constatation de provision pour dépréciation sur la participation de la société SOTEMAIL dans le capital de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER est justifiée par la plus value dégagée lors de l'évaluation des patrimoines de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER à savoir le fond de commerce et les dépôts. L'estimation de cette plus value figurant au niveau du rapport d'expertise élaboré par un bureau d'étude et d'expertise s'élève à 12 250 000 dinars.

### **IV- Expression d'opinion :**

- 11** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, et sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation évoquée au paragraphe 9, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'EMAIL « SOTEMAIL » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
- 12** Les informations financières présentées dans le rapport de votre Conseil d'Administration sont exactes et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.

## **V- Paragraphe d'observation :**

- 13** La société a comptabilisé au cours de l'exercice 2013 un montant de 749 532 dinars au débit du compte « 271000000 : Frais Préliminaires » sur la base d'une note de service adressée par la direction générale au service comptable. Dans la lettre d'affirmation datée du 20 février 2014, ce montant correspond aux coûts engagés par la société pendant la phase de démarrage de la nouvelle ligne de production.

## **VI- Vérifications spécifiques**

- 14** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.
- 15** Nous n'avons pas procédé aux vérifications prévues par les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 et portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur du fait que l'introduction en bourse n'a été achevée qu'au début de l'année 2014.

**Fait à Sfax le 05 Mai 2014**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**K.B.H Audit et Conseil  
Habib KALLEL**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

*Messieurs les Actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées***

- La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.  
Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 5.51% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 52 234 dinars hors taxes.  
Les commissions y afférentes se sont élevées à 3 950 dinars hors taxes.  
Ce billet de trésorerie a été renouvelé sept fois au cours de l'exercice 2013.
- L'octroi en 2013 à l'AB-CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 1 000 000 dinars.  
Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 66 614 dinars hors taxes.  
Ce crédit a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2013.  
Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.
- L'octroi en 2013 à l'AB-CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 437 000 dinars.  
Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 509 dinars hors taxes.  
Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.
- Le versement par l'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 164 305 dinars hors taxes.

- La société a obtenu au cours de l'exercice 2013 un crédit à moyen terme d'un montant de 145 000 dinars auprès de la Banque de l'Habitat remboursable sur une durée de sept ans.
- La société a obtenu au cours de l'exercice 2013 un crédit à long terme d'un montant de 6 855 000 dinars auprès de la Banque de l'Habitat remboursable sur une durée de dix ans dont deux années de franchise.
- La société a obtenu au cours de l'exercice 2013 un crédit à moyen terme d'un montant de 4 000 000 dinars auprès de la Banque National Agricole remboursable sur une durée de sept ans dont une année de franchise.
- La société a obtenu au cours de l'exercice 2013 un crédit à moyen terme d'un montant de 4 000 000 dinars auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne remboursable sur une durée de sept ans dont deux années de franchise.
- La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 856 694 dinars TTC. Le compte « client ABC » accuse présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 66 642 dinars.
- Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 1 792 061 dinars TTC. Le compte « Clients SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 224 374 dinars.
- Le compte « Client AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 1 742 dinars.
- Le compte « Client SANIMED » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 473 dinars.
- L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 963 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2013.
- Des achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 5 757 254 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur de 828 811 dinars.
- Le compte « Fournisseur Lotfi ABDENNADHER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur et ancien de 10 448 dinars.
- Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 27 690 dinars.
- Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 14 963 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni le 22 Avril 2014. Elles sont soumises à votre assemblée pour approbation.*

## **B- Opérations poursuivant leurs effets relatifs à des conventions antérieures**

L'exécution de la convention conclue au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du présent exercice dont voici les principaux volumes réalisés :

- La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1 200 dinars TTC.

*Cette convention a été reconduite par votre Conseil d'administration réuni le 16 Avril 2013. Elle est soumise à votre assemblée pour approbation.*

## **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

- Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle nette d'un montant de 7 000 dinars sur la base de 13 mensualités par an, des frais de carburant avec un maximum de 750 dinars par mois, des frais de communication téléphoniques ainsi que d'une voiture de fonction avec toutes les charges y afférentes.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 18 Octobre 2012 et le 22 Avril 2014.*

- Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 60 000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 16 Avril 2013.*

- Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime de 7 428 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 22 avril 2014.*

- Le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une rémunération mensuelle nette s'élevant à 4 000 dinars sur la base de 13 mensualités par an, des frais de carburant d'un montant de 400 dinars par mois ainsi que des frais de communications téléphoniques pour un montant de 150 dinars par mois.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 24 Octobre 2011 et le 22 Avril 2014.*

- Le directeur générale adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 15 000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 16 Avril 2013.*

- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime d'un montant de 268 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 22 avril 2014.*

- Les jetons de présence de l'exercice 2012 décidés par votre assemblée générale ordinaire du 06 Mai 2013 pour un montant annuel brut de 96 250 dinars soit un montant net de 77 000 dinars sont réparties entre les administrateurs dans les proportions suivantes:

	Monsieur Lotfi ABDENNADHER	Société SOMOCER	Société AB- CORPORATION	Société ATD SICAR	Société ATD SICAR	M. Karim ABDENNADHER	M. Abdelmajid OUDNI
<u>Représentée par</u>	Lui-même	M. Lasâad CHAARI	M. Yassine LAAMOURI	M. Riadh JAIDANE	M. Seifeddine BEJAOUI	Lui-même	Lui-même
Montant Brut	43 750	8 750	8 750	8 750	8 750	8 750	8 750
- Retenue (20%)	8 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
<b>Montant net des retenues</b>	<b>35 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>
<b>Montant encaissés en 2013</b>	<b>35 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>
<b>Reste sur jetons de présence 2012</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Les jetons de présence de l'exercice 2013 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 96 228 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Fait à Sfax le 05 Mai 2014**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**K.B.H Audit et Conseil  
Habib KALLEL**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES  
-SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO TUNISIE).

## BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non Courants</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1.1	1 721 867	1 721 867
- Amortissements	-	1 701 911	1 684 495
		<u>19 956</u>	<u>37 372</u>
Immobilisations corporelles	1.2	22 371 925	21 615 041
- Amortissements	-	18 139 762	17 305 286
		<u>4 232 163</u>	<u>4 309 755</u>
Immobilisations financières	1.3	5 812 221	5 549 162
-Provision	-	588 969	588 969
		<u>5 223 252</u>	<u>4 960 193</u>
Autres actifs non courants	1.4	70 213	56 698
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1</b>	<b><u>9 545 584</u></b>	<b><u>9 364 018</u></b>
<b><u>Actifs Courants</u></b>			
Stocks	2.1	13 146 236	11 395 495
- Provision	-	1 730 434	1 713 943
		<u>11 415 802</u>	<u>9 681 552</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	12 406 165	12 954 057
- Provision	-	2 209 208	2 049 417
		<u>10 196 957</u>	<u>10 904 640</u>
Autres actifs courants	2.3	3 611 081	3 271 751
- Provision	-	653 024	653 024
		<u>2 958 057</u>	<u>2 618 727</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	139 925	138 393
Liquidités et équivalents de liquidités		2 023 156	1 793 438
- Provision	-	13 930	13 930
		<u>2 149 151</u>	<u>1 917 901</u>
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2</b>	<b><u>26 719 967</u></b>	<b><u>25 122 820</u></b>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>36 265 551</u></b>	<b><u>34 486 838</u></b>

## BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		14 040 000	14 040 000
Réserves		3 687 807	3 467 807
Autres capitaux propres		571 670	622 569
Résultat reportés		1 977 840	1 626 105
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b><u>20 277 317</u></b>	<b><u>19 756 481</u></b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>1 680 600</u></b>	<b><u>1 542 530</u></b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3</b>	<b><u>21 957 917</u></b>	<b><u>21 299 011</u></b>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	389 351	861 574
<b>Total des passifs non courants</b>		<b><u>389 351</u></b>	<b><u>861 574</u></b>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	4 477 756	3 776 726
Autres passifs courants	5.2	2 232 584	1 862 021
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	7 207 943	6 687 506
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5</b>	<b><u>13 918 283</u></b>	<b><u>12 326 253</u></b>
<b>Total des passifs</b>		<b><u>14 307 634</u></b>	<b><u>13 187 827</u></b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b><u>36 265 551</u></b>	<b><u>34 486 838</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus	6.1	24 361 988	19 261 077
Autres produits d'exploitation	6.2	37 076	45 241
( I ) Total des revenus	6	<u>24 399 064</u>	<u>19 306 318</u>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	- 1 338 560	112 826
Achats d'approv.consomés	6.3	16 773 688	12 312 652
Charges de personnel	6.4	3 603 493	2 990 968
Dotations aux amortissements et aux provisions.	6.5	1 112 068	1 289 262
Autres charges d'exploitation	6.6	1 896 336	1 428 541
( II ) Total des charges d'exploitation		<u>22 047 025</u>	<u>18 134 249</u>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I -II )</u></b>		<u>2 352 039</u>	<u>1 172 069</u>
Charges financières nettes	6.7	- 726 254	- 410 880
Produits financiers	6.8	48 270	587 000
Gains ordinaires	6.9	233 698	325 838
Autres Pertes ordinaires		-	-
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u></b>		<u>1 907 753</u>	<u>1 674 027</u>
Impôt sur les bénéfices	-	227 153	- 131 497
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u></b>		<u>1 680 600</u>	<u>1 542 530</u>

## État des Flux de Trésorerie

(Exprimé en Dinars)

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 680 600</u>	<u>1 542 530</u>
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 112 068	1 285 652
- Variation des Stocks		- 1 750 741	- 2 137 906
- Variation des créances clients	7.1.2	637 767	- 1 491 801
- Variation des autres actifs	7.1.3	- 340 862	129 712
- Variation du compte fournisseurs et autres dettes	7.1.4	1 070 499	- 250 513
- Plus value / cessions d'immob		-	- 553 892
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b><u>2 409 331</u></b>	<b><u>- 1 476 218</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
- Décaiss. / acq. d'immob. Corp. & incorp.	7.2.1	- 805 671	- 1 410 745
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Corp & incorp.	7.2.2	-	51 049
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Financières		-	717 845
- Décaiss. Sur acq. d'immob. financières	7.2.3	- 220 000	- 315 000
- Encaiss. provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	56 596	58 862
- Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	- 148 276	- 144 482
<b>Flux de trésorerie Affectés aux activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b><u>- 1 117 351</u></b>	<b><u>- 1 042 471</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
- Enc / Remb. d'emprunts (Crédits de gestion. CT)	7.3.1	856 436	3 082 193
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	- 970 606	- 970 606
- Variations C.Propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	- 50 899	- 43 850
- Remboursement d'Emprunts MT	7.3.4	- 417 650	- 685 131
<b>Flux de trésorerie provenant (affectés) des (aux) activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b><u>- 582 719</u></b>	<b><u>1 382 606</u></b>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>709 261</u>	<u>- 1 136 083</u>
- Trésorerie au début de l'exercice		- 450 860	685 223
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u>258 401</u>	<u>- 450 860</u>

## 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

## 2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

## 2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

## 2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

### 2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

#### ✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

#### ✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%, 20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

### 2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2013, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31 décembre 2013, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

### 2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2013.

#### **2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

#### **2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

La SIAME a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 de la même manière que l'exercice précédent.

#### **2.3- UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

#### **2.4- REGIME FISCAL**

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages prévus par l'article 22 du Code d'Incitation aux Investissements.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

#### **2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 30 011 332 TND au 31 décembre 2013 contre 28 971 117 TND au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	1 721 867	1 721 867	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.2	22 371 925	21 615 041	756 884
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.3	5 812 221	5 549 162	263 059
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.4	105 319	85 047	20 272
<b>TOTAL</b>		<b>30 011 332</b>	<b>28 971 117</b>	<b>1 040 215</b>

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 9 545 584 TND au 31 décembre 2013 contre 9 364 018 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 956	37 372	- 17 416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 232 163	4 309 755	- 77 592
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 223 252	4 960 193	263 059
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	70 213	56 698	13 515
<b>TOTAL</b>	<b>9 545 584</b>	<b>9 364 018</b>	<b>181 566</b>

### 1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Total	Début Exercice	Dotation	Cession	Cumul	
<b>1 - Immobilisations Incorporelles</b>	1 721 867	-	-	1 721 867	1 684 495	17 416	-	1 701 911	19 956
Investissement de recherche & développement	517 004	-	-	517 004	517 004	-	-	517 004	-
Concession, Marque, Brevet & Licence	997 077	-	-	997 077	995 475	1 556	-	997 031	46
Logiciel	207 786	-	-	207 786	172 016	15 860	-	187 876	19 910
<b>2 - Immobilisations Corporelles</b>	21 615 041	805 671	48 787	22 371 925	17 305 286	883 263	- 48 787	18 139 762	4 232 163
<b>2.1 Terrain</b>	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
<b>2.2 Constructions</b>	4 451 700	20 765	-	4 472 465	2 261 673	183 708	-	2 445 381	2 027 084
Bâtiments industriels	3 888 860	20 765	-	3 909 625	1 867 752	153 651	-	2 021 403	1 888 222
Bâtiments administratifs	501 831	-	-	501 831	383 375	23 176	-	406 551	95 280
Installations générales, agencements & aménagements	61 009	-	-	61 009	10 546	6 881	-	17 427	43 582
<b>2.3 Matériels &amp; Outillages</b>	14 545 339	430 704	48 787	14 927 256	13 046 021	505 418	- 48 787	13 502 652	1 424 604
<b>2.3.1 Matériels industriels</b>	7 605 898	228 000	-	7 833 898	6 846 562	217 325	-	7 063 887	770 011
<b>2.3.2 Outillages industriels</b>	5 129 051	120 529	48 787	5 200 793	4 734 995	160 246	- 48 787	4 846 454	354 339
<b>2.3.3 Pièces de rechange &amp; Outillages immobilisés</b>	1 810 390	82 175	-	1 892 565	1 464 464	127 847	-	1 592 311	300 254
Pièces de rechange immobilisées	1 580 272	77 617	-	1 657 889	1 270 508	116 277	-	1 386 785	271 104
Petits outillages immobilisés	230 118	4 558	-	234 676	193 956	11 570	-	205 526	29 150
<b>2.4 Matériels de Transport</b>	732 483	-	-	732 483	489 311	81 346	-	570 657	161 826
Matériels de transport de Biens	166 390	-	-	166 390	143 859	9 915	-	153 774	12 616
Matériels de transport de personnes	566 093	-	-	566 093	345 452	71 431	-	416 883	149 210
<b>2.5 Autres Immobilisations Corporelles</b>	1 834 010	162 321	-	1 996 331	1 508 281	112 791	-	1 621 072	375 259
<b>2.5.1 Agencements, aménagement &amp; installations</b>	938 098	83 564	-	1 021 662	753 119	40 791	-	793 910	227 752
<b>2.5.2 Matériels de bureaux</b>	893 098	78 757	-	971 855	752 348	72 000	-	824 348	147 507
<b>2.5.3 Immobilisation chez tiers</b>	2 814	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
<b>2.6 Immobilisation Corporelles En Cours</b>	230	191 881	-	192 111	-	-	-	-	192 111
<b>Total Général</b>	23 336 908	805 671	48 787	24 093 792	18 989 781	900 679	- 48 787	19 841 673	4 252 119

## 1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 décembre 2013 à 5 812 221 TND contre 5 549 162 TND au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant:

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	5 571 484	5 351 484	220 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	118 405	95 251	23 154
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	122 332	102 427	19 905
<b>TOTAL</b>		<b>5 812 221</b>	<b>5 549 162</b>	<b>263 059</b>

### 1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME » s'élève au 31 décembre 2013 à 5 571 484 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	774 995	774 995	-
CONTACT	1 929 850	1 709 850	220 000
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	664 070	664 070	-
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
TOUTALU	1 713 500	1 713 500	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 571 484</b>	<b>5 351 484</b>	<b>220 000</b>

L'acquisition de la période se présente ainsi :

DESIGNATION	31/12/2013
AUG DE CAPITAL STE CONTACT	220 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées :

DESIGNATION	En TND		
	BRUT	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	774 995	-	774 995
CONTACT	1 929 850	-	1 929 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	664 070	-	664 070
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
TOUTALU	1 713 500	- 178 890	1 534 610
<b>TOTAL</b>	<b>5 571 484</b>	<b>- 483 153</b>	<b>5 088 331</b>

### 1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au titre de 2013 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2012	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2013
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	95 251	79 750	56 596	118 405
PROVISIONS PRÊTS AU PERSONNEL	- 32 347	-	-	- 32 347
<b>TOTAL NET DE PROVISION</b>	<b>62 904</b>	<b>79 750</b>	<b>56 596</b>	<b>86 058</b>

### 1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 122 332 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	90 527	84 372	6 155
CONSIGNATION CONTENEURS	28 530	14 780	13 750
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-
<b>TOTAL</b>	<b>122 332</b>	<b>102 427</b>	<b>19 905</b>

Au 31 décembre 2013, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 469 TND.

### 1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2013 à 70 213 TND. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	105 319	35 106	70 213
<b>TOTAL</b>	<b>105 319</b>	<b>35 106</b>	<b>70 213</b>

### NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 26 719 967 TND au 31 décembre 2013 contre 25 122 820 TND au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
STOCKS	2.1	11 415 802	9 681 552	1 734 250
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	10 196 957	10 904 640	- 707 683
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	2 958 057	2 618 727	339 330
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	2 149 151	1 917 901	231 250
<b>TOTAL</b>		<b>26 719 967</b>	<b>25 122 820</b>	<b>1 597 147</b>

#### 2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 9 681 552 TND au 31 décembre 2012 à 11 415 802 TND au 31 décembre 2013 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	974 810	145 955	828 855
PIÈCES COMPOSANTES	7 606 530	896 313	6 710 217
PIÈCES FABRIQUÉES	711 106	170 116	540 990
PRODUITS CONSOMMABLES	307 223	39 436	267 787
PRODUITS FINIS	3 546 567	478 614	3 067 953
<b>TOTAL</b>	<b>13 146 236</b>	<b>1 730 434</b>	<b>11 415 802</b>

## 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, 12 406 165 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
STEG	2 560 173	1 355 352	1 204 821
CLIENTS LOCAUX	1 327 305	2 015 055	- 687 750
CLIENTS ÉTRANGERS	5 616 206	6 052 123	- 435 917
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	337 790	930 548	- 592 758
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS IMPAYÉS	2 370 695	2 406 983	- 36 288
CLIENTS RETENUES DE GARANTIES	193 996	193 996	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 406 165</b>	<b>12 954 057</b>	<b>- 547 892</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>- 2 209 208</b>	<b>- 2 049 417</b>	<b>- 159 791</b>
<b>ENCOURS CLIENTS NETS</b>	<b>10 196 957</b>	<b>10 904 640</b>	<b>- 707 683</b>

Les provisions pour dépréciation des comptes clients ont enregistré une augmentation de 8% en passant de 2 049 417 TND au 31 décembre 2012 à 2 209 208 TND au 31 décembre 2013.

## 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2 958 057 TND contre 2 618 727 TND au 31 décembre 2012.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	771 971	67 968	704 003
AVANCE FOURNISSEUR	476 161	255 918	220 243
ACOMPTES AU PERSONNEL	73 717	80 277	- 6 560
ETAT, IMPOTS ET TAXES	847 453	1 486 991	- 639 538
DEBITEURS DIVERS	1 062 392	1 279 052	- 216 660
PRODUITS A RECEVOIR	64 088	47 592	16 496
COMPTE D'ATTENTE	241 062	16 009	225 053
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	74 237	37 944	36 293
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 611 081</b>	<b>3 271 751</b>	<b>339 330</b>
PROV.DEP COMPTE FOURNISSEUR	- 93 262	- 93 262	-
PROVISIONS SUR ACOMPTES PERSONNELS	- 5 198	- 5 198	-
PROV.DEPR/DÉBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
PROV REPORT IS	- 13 002	- 13 002	-
PROV AUTRES COMPTES DEBITEURS	- 2 702	- 2 702	-
<b>TOTAL PROVISION</b>	<b>- 653 024</b>	<b>- 653 024</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 958 057</b>	<b>2 618 727</b>	<b>339 330</b>

## 2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2013, 2 149 151 TND contre 1 917 901 TND au 31 décembre 2012 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PLACEMENTS	139 925	138 393	1 532
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	916 421	1 006 296	- 89 875
BANQUES ET CAISSES	1 106 735	787 142	319 593
PROVISIONS	- 13 930	- 13 930	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 149 151</b>	<b>1 917 901</b>	<b>231 250</b>

## NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2013 à 21 957 917 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2012	MVTS	31/12/2013
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 485	-	- 171 485
<b>S/TOTAL 1</b>	<b>13 868 515</b>	<b>-</b>	<b>13 868 515</b>
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238	-	925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	749 959	220 000	969 959
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 391	-	- 203 391
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
<b>S/TOTAL 2</b>	<b>3 639 292</b>	<b>220 000</b>	<b>3 859 292</b>
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	554 839	- 36 850	517 989
RESERVE POUR FONDS PERDUS	49 665	- 4 873	44 792
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	18 065	- 9 176	8 889
<b>S/TOTAL 3</b>	<b>622 569</b>	<b>- 50 899</b>	<b>571 670</b>
RESULTATS REPORTEES	1 626 105	351 735	1 977 840
<b>S/TOTAL 4</b>	<b>1 626 105</b>	<b>351 735</b>	<b>1 977 840</b>
<b>TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT</b>	<b>19 756 481</b>	<b>520 836</b>	<b>20 277 317</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 542 530	138 070	1 680 600
<b>TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION</b>	<b>21 299 011</b>	<b>658 906</b>	<b>21 957 917</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	ACTIONS RACHETEES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIR E	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2012	14 040 000	1 626 105	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	554 839	49 665	18 065	749 959	1 542 530	21 299 011
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220 000	- 220 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	- 36 849	-	-	-	-	36 849
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4 874	-	-	-	4 874
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 9 176	-	-	9 176
RESULTATS REPORTES	-	351 735	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 351 735	-
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 970 796	970 796
AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 680 600	1 680 600
Solde au 31/12/2013	14 040 000	1 977 840	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	517 990	44 791	8 889	969 959	1 680 600	21 957 917

*Conformément à l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les résultats reportés s'élevant au 31 décembre 2013 à 1 977 840 TND ainsi que le résultat de la période de 1 680 600 TND sont dispensés de l'application de la retenue à la source libératoire de 5% sur les revenus distribués.*

#### NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, 389 351 TND contre 861 574 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
CRÉDIT AB (1ÈR T)	-	138 427	- 138 427
CRÉDIT AB (2ÈME T)	111 573	223 147	- 111 574
CRÉDIT BIAT	277 778	500 000	- 222 222
<b>TOTAL</b>	<b>389 351</b>	<b>861 574</b>	<b>- 472 223</b>

#### NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, 13 918 283 TND contre 12 326 253 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	4 477 756	3 776 726	701 030
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 232 584	1 862 021	370 563
PASSIFS FINANCIERS	5.3	7 207 943	6 687 506	520 437
<b>TOTAL</b>		<b>13 918 283</b>	<b>12 326 253</b>	<b>1 592 030</b>

#### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise 4 477 756 TND contre 3 776 726 TND au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 701 030 TND détaillée comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
FOURNISSEURS	2 606 902	3 162 003	- 555 101
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	715 152	510 036	205 116
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 155 702	104 687	1 051 015
<b>TOTAL</b>	<b>4 477 756</b>	<b>3 776 726</b>	<b>701 030</b>

## 5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, 2 232 584 TND contre 1 862 021 TND au 31 décembre 2012. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PERSONNEL	438 241	423 378	14 863
ETAT, IMPOTS ET TAXES	482 944	348 684	134 260
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	32 118	31 928	190
AUTRES CHARGES A PAYER	746 675	516 985	229 690
CNSS & ASSURANCE GROUPE	292 294	300 734	- 8 440
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES & CHARGES	240 312	240 312	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 232 584</b>	<b>1 862 021</b>	<b>370 563</b>

## 5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2013, le solde de cette rubrique totalisant 7 207 943 TND se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2013	31/12/2012
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	6 359 609	5 449 504
CONCOURS BANCAIRES		848 334	1 238 002
<b>TOTAL</b>		<b>7 207 943</b>	<b>6 687 506</b>

### 5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2013 à 6 359 609 TND se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2013	31/12/2012
<b>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</b>	<b>5 585 785</b>	<b>4 729 349</b>
FINANCEMENTS DE STOCKS	1 300 000	500 000
FINANCEMENTS EN DEVISES	2 168 425	2 569 910
PRÉ FINANCEMENT EXPORT	1 950 000	750 000
BILLETS DE TRESORERIE AB	-	909 439
FINANCEMENTS DD AB	167 360	-
<b>CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN</b>	<b>773 824</b>	<b>720 155</b>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	754 465	699 892
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	19 359	20 263
<b>TOTAL</b>	<b>6 359 609</b>	<b>5 449 504</b>

## NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2013 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 680 600 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
REVENUS	6.1	24 361 988	19 261 077	5 100 911
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	1 338 560	- 112 826	1 451 386
<b>PRODUCTION</b>		<b>25 700 548</b>	<b>19 148 251</b>	<b>6 552 297</b>
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	16 773 688	12 312 652	4 461 036
<b>MARGE / COUT MATIÈRES</b>		<b>8 926 860</b>	<b>6 835 599</b>	<b>2 091 261</b>
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	37 076	45 241	- 8 165
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	3 603 493	2 990 968	612 525
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6.5	1 112 068	1 289 262	- 177 194
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	1 896 336	1 428 541	467 795
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 352 039</b>	<b>1 172 069</b>	<b>1 179 970</b>
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 726 254	- 410 880	- 315 374
PRODUITS FINANCIERS	6.8	48 270	587 000	- 538 730
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	233 698	325 838	- 92 140
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-	-	-
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT</b>		<b>1 907 753</b>	<b>1 674 027</b>	<b>233 726</b>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 227 153	- 131 497	- 95 656
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 680 600</b>	<b>1 542 530</b>	<b>138 070</b>

### 6.1- PRODUCTION

La production est passée de 19 148 251 TND au 31 décembre 2012 à 25 700 548 TND à la clôture de l'exercice 2013. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	variation
VENTES LOCALES	7 782 540	6 168 129	1 614 411
VENTES STEG	6 169 677	3 324 699	2 844 978
VENTES EXPORT	10 409 771	9 768 249	641 522
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>24 361 988</b>	<b>19 261 077</b>	<b>5 100 911</b>
<b>VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS &amp; ENC.</b>	<b>1 338 560</b>	<b>- 112 826</b>	<b>1 451 386</b>
<b>TOTAL PRODUCTION</b>	<b>25 700 548</b>	<b>19 148 251</b>	<b>6 552 297</b>

## 6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 37 076 TND, au 31 décembre 2013, détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS...)	27 899	26 770	1 129
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	9 177	18 471	- 9 294
<b>TOTAL</b>	<b>37 076</b>	<b>45 241</b>	<b>- 8 165</b>

## 6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au 31 décembre 2013, 16 773 688 TND contre 12 312 652 TND au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 4 461 036 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
ACHAT MAT PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	16 269 458	13 588 670	2 680 788
ACHAT MAT CONS ET EMBALLAGE	457 559	448 702	8 857
VARIATION DE STOCK	- 412 180	- 2 250 732	1 838 552
ACHAT NON STOCKE	463 259	443 421	19 838
ACHATS DE MARCHANDISES	408 520	146 332	262 188
RRR/ACHATS	- 408 128	- 58 941	- 349 187
TRANSFERT DE CHARGE OU RRR/ACHATS	- 4 800	- 4 800	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 773 688</b>	<b>12 312 652</b>	<b>4 461 036</b>

La marge sur coût matière a augmenté en passant de 6 835 599 TND au 31 décembre 2012 à 8 926 860 TND au 31 décembre 2013.

## 6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 603 493 TND contre 2 990 968 TND au 31 décembre 2012. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	2 553 252	2 031 134	522 118
AVANTAGES EN NATURE	51 130	42 657	8 473
INDEMNITÉS	334 875	282 145	52 730
CONGÉS	104 518	159 555	- 55 037
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASS. GPE)	559 718	475 477	84 241
<b>TOTAL</b>	<b>3 603 493</b>	<b>2 990 968</b>	<b>612 525</b>

## 6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 112 068 TND au 31 décembre 2013 ainsi détaillés :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
DOT. AUX AMORT. IMMOB. INCORPORELLES	17 417	49 242	- 31 825
DOT. AUX AMORT. IMMO. CORPORELLES	883 263	772 147	111 116
DOT. RESORPTION CHARGES A REPARTIR	35 106	28 349	6 757
DOT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	-	150 000	- 150 000
DOT. PROV. DEPR. STOCK	1 730 434	1 713 943	16 491
DOT. PROV. A A COURANTS	-	407	- 407
DOT. PROV. DEP CREANCES	159 791	159 791	-
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>2 826 011</b>	<b>2 873 879</b>	<b>- 47 868</b>
REPRISE PROVISION STOCK	- 1 713 943	- 1 584 617	- 129 326
<b>TOTAL REPRISES</b>	<b>- 1 713 943</b>	<b>- 1 584 617</b>	<b>- 129 326</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 068</b>	<b>1 289 262</b>	<b>- 177 194</b>

## 6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 467 795 TND, en passant de 1 428 541 TND au 31 décembre 2012 à 1 896 336 TND au 31 décembre 2013.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	21 261	15 834	5 427
LOCATIONS	9 083	6 645	2 438
ENTRETIENS ET REPARTIONS	164 475	158 888	5 587
CHARGES ASSURANCE	81 409	88 167	- 6 758
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	23 427	11 426	12 001
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ENTREPRISE	-	116 782	- 116 782
HONORAIRES	176 616	171 402	5 214
COMMISSIONS SUR VENTES	169 255	37 359	131 896
SÉMINAIRES ET FORMATION	25 064	7 750	17 314
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATION PUBLICS	41 148	44 129	- 2 981
TRANSPORTS	304 272	248 289	55 983
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, REST.ET RECPTION	205 428	136 811	68 617
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	54 943	52 389	2 554
COMMISSIONS BANCAIRES	107 373	73 066	34 307
PÉNALITÉS	186 960	188 723	- 1 763
JETONS DE PRÉSENCES	8 000	8 000	-
IMPÔTS ET TAXES	390 882	128 920	261 962
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	6 139	5 478	661
TRANSFERT DE CHARGES	- 79 399	- 71 517	- 7 882
<b>TOTAL</b>	<b>1 896 336</b>	<b>1 428 541</b>	<b>467 795</b>

## 6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

Au 31 décembre 2013, le solde de cette rubrique a enregistré une augmentation de 315 374 TND en passant de 410 880 TND au 31 décembre 2012 à 726 254 TND au 31 décembre 2013. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
INTÉRÊTS BILLETES TRESORERIE	22 259	18 382	3 877
INTÉRÊTS PREFINANCEMENT EXPORT	93 673	16 457	77 216
INTÉRÊTS AV / CRÉANCE ADMINISTRATIVE	6 849	8 254	- 1 405
INTÉRÊTS FINANCEMENT STOCK	59 538	23 992	35 546
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	78 526	48 717	29 809
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	151 619	81 777	69 842
INTÉRÊTS SUR AUTRES CRÉDITS EXPLOITATION	29 437	35 109	- 5 672
PERTE DE CHANGE	649 212	405 234	243 978
GAIN DE CHANGE	- 426 263	- 326 207	- 100 056
INTÉRÊTS SUR CMT	77 900	118 857	- 40 957
RÉMUNÉRATION COMPTE COURANT ASSOCIÉS	- 16 496	- 16 082	- 414
PROVISION POUR DÉPRÉC° IMM FIN ET PLACEMENTS	-	1 286	- 1 286
REPRISE SUR PROV POUR DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATION	-	- 4 896	4 896
<b>TOTAL</b>	<b>726 254</b>	<b>410 880</b>	<b>315 374</b>

## 6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 48 270 TND au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES PATICIPATIONS	-	541 163	- 541 163
DIVIDENDES REÇUS	43 196	44 613	- 1 417
PRODUITS DES PLACEMENTS	5 074	1 224	3 850
<b>TOTAL</b>	<b>48 270</b>	<b>587 000</b>	<b>- 538 730</b>

## 6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à 233 698 TND contre 325 838 TND au 31 décembre 2012. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-	12 729	- 12 729
AUTRES GAINS ORDINAIRES *	233 698	313 109	- 79 411
<b>TOTAL</b>	<b>233 698</b>	<b>325 838</b>	<b>- 92 140</b>

\* Les autres gains ordinaires résultent essentiellement de l'apurement de dettes qui ne sont plus exigibles conformément aux décisions du conseil d'administration du 24 avril 2014.

## NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2013, la trésorerie nette de la société « SIAME » s'est soldée pour 258 401 TND contre - 450 860 TND au 31 décembre 2012, soit une variation de 709 261 TND ainsi ventilée :

DESIGNATION	31/12/2013
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	2 409 331
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 1 117 351
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 582 719
<b>TOTAL</b>	<b>709 261</b>

### 7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2013
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 112 068
PROVISION POUR DEPRECIATION DES ELTS FINANCIERS	-
REPRISE DES ELEMENTS FINANCIERS	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 068</b>

### 7.1.2- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2013
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 954 057
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 12 406 165
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 006 296
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 916 421
<b>TOTAL</b>	<b>637 767</b>

### 7.1.3- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2013
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	3 271 751
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 3 611 081
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	138 393
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 139 925
<b>TOTAL</b>	<b>- 340 862</b>

### 7.1.4- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2013
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 1 862 021
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 232 584
DIVIDENDES N-1	31 928
DIVIDENDES N	- 32 118
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 3 776 726
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	4 477 756
INTERETS COURUS N-1	- 20 263
INTERETS COURUS N	19 359
<b>TOTAL</b>	<b>1 070 499</b>

### 7.2.1- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	1 721 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 1 721 867
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	21 615 041
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 22 371 925
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 48 787
<b>TOTAL</b>	<b>- 805 671</b>

### 7.2.2- ENCAISSEMENTS PROVENANTS DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2013
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	48 787
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 48 787
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	-
CREANCE SUR CESSION D'IMMOBILISATION	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

### 7.2.3- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2013
ACQUISITION ACTIONS CONTACT	- 220 000
<b>TOTAL</b>	<b>- 220 000</b>

### 7.2.4- ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2013
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	56 596
<b>TOTAL</b>	<b>56 596</b>

### 7.2.5- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2013
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	102 427
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 122 332
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 79 750
DECAISSEMENTS SUR CHARGES A REPARTIR	- 48 621
	<b>- 148 276</b>

### 7.3.1- ENCAISSEMENTS DES EMPRUNTS (CREDITS DE GESTION/CT...)

DESIGNATION	31/12/2013
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 4 729 349
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	5 585 785
<b>TOTAL</b>	<b>856 436</b>

### 7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2013
DIVIDENDES N-1	- 31 928
DIVIDENDES N	32 118
DIVIDENDES DECIDES AU TITRE DE 2012	- 970 796
<b>TOTAL</b>	<b>- 970 606</b>

### 7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2013
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 622 569
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	571 670
<b>TOTAL</b>	<b>- 50 899</b>

### 7.3.4- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS MT

DESIGNATION	31/12/2013
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 861 574
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	389 351
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 699 892
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	754 465
<b>TOTAL</b>	<b>- 417 650</b>

#### NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONAL,
- La société SNCI,
- La société PROSID,
- La société SNC,
- La société SGTM,
- La société CAPROMET,
- La société « INTER ELECTRIC »,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société SITEL,
- La société SECOMET,
- La société LE MEUBLE, et
- La société SAS MAYTEL.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2013.

## 8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

En KTND

Société	Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	27	340	15	382	12	319	- 142	189
CONTACT	21	74	-	95	21	265	- 7	279
ELECTRICA	1 149	33	- 135	1 047	1 023	48	- 19	1 052
SIAME INTER	- 97	-	- 6	- 103	129	10	- 6	133
SNCI	-	-	- 18	- 18	-	-	-	-
PROSID	-	-	- 11	- 11	-	-	11	11
SNC	-	-	- 3	- 3	-	-	- 3	- 3
SGTM	-	-	-	-	7	-	-	7
CAPROMET	422	-	-	422	1 637	-	-	1 637
INTER ELECTRIC	377	-	-	377	-	-	-	-
M .H. BEN AYED	-	-	- 108	- 108	-	-	- 43	- 43
SITEL	-	-	-	-	14	44	- 79	- 21
SECOMET	-	-	-	-	-	10	-	10
LE MEUBLE	-	-	- 2	- 2	-	-	-	-
SAS MAYTEL	-	137	-	137	-	92	-	92

## 8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2013

### 8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

#### a- TOUTALU - Autres actifs courants

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 340 KTND au 31 décembre 2013. En 2013, la « SIAME » a facturé des frais de carburant pour 5 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 16 KTND.

#### b- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2013 ont totalisé 270 KTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 427 KTND courant le même exercice.

## 8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

### a- CONTACT - Client

Aucune opération n'a été enregistrée entre les deux sociétés courant l'exercice 2013.

### b- CONTACT- Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2013 se détaillent ainsi :

- Règlement par « CONTACT » de 230 KTND ;
- Facturation de divers frais par la « SIAME » pour 21 KTND ;
- Octroi d'une avance sur travaux à « CONTACT » pour 20 KTND ;
- Facturation de divers frais par « CONTACT » pour 2 KTND.

### c- CONTACT- Fournisseur

La société « SIAME » a payé sa dette envers « CONTACT » s'élevant à 7 KTND.

## 8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

### a- ELECTRICA - Client

La société « ELECTRICA » est une filiale de la « SIAME » chargée de la distribution des disjoncteurs et accessoires de branchement fabriqués par la « SIAME », ainsi que la commercialisation du complément de la gamme des produits Général Electric non intégrée par la « SIAME ». Il est à signaler que les conditions commerciales accordées à « ELECTRICA » sont similaires à celles accordées aux autres distributeurs de la « SIAME ». Le total des ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » en 2013 s'élève à 822 KTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 696 KDT courant 2013. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2013 à 1 149 KDT.

### b- ELECTRICA - Autres actifs courants

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement de la dette de 2012 qui s'élevait à 48 KTND ; et
- Loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 33 KTND l'an.

### c- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2013, s'élèvent à 135 KTND TTC et se rapportent à des achats de matériel électrique. La « SIAME » a réglé 19 KTND en 2013.

#### **8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONAL**

##### *a- SIAME INTERNATIONAL - Client*

Une seule vente a été réalisée au profit de la société « SIAME INTERNATIONAL » en 2013 pour 4 KTND TTC.

Par contre, des règlements de 230 KTND ont été encaissés par la « SIAME ».

##### *b- SIAME INTERNATIONAL - Autres actifs courants*

Le solde de son compte courant associé pour un montant 10 KTND a été totalement remboursé en 2013.

##### *c- SIAME INTERNATIONAL - Fournisseur*

Le compte fournisseur de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élève à 6 KTND non mouvementé depuis l'exercice 2011.

#### **8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNCI**

Les achats réalisés auprès de la société « SNCI », courant 2013, s'élevant à 21 KTND TTC ont été toutes réglées courant le même exercice dont 18 KDT par traite à échéance le 15 janvier 2014.

#### **8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID**

Le compte fournisseur « PROSID » a été débiteur de 11 KDT depuis l'exercice 2011, représentant un avoir non réglé. Cet avoir a été soldé par l'encaissement en 2013 d'un chèque « PROSID » d'un montant équivalent.

Par ailleurs, les achats de 2013 se sont élevés à 19 KDT et les règlements à 8 KDT.

#### **8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNC**

Le solde de ce compte n'a pas été mouvementé courant l'exercice 2013.

#### **8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SGTM**

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SGTM » pour un montant TTC de 10 KTND et émis un avoir pour 5 KDT et a encaissé le montant total de sa dette s'élevant à 12 KTND.

#### **8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CAPROMET**

Afin de consolider sa présence sur le marché Algérien, la « SIAME » a intégré la société « CAPROMET » dans son portefeuille des clients étrangers. Les exportations réalisées au profit de la société « CAPROMET » courant 2013 ont totalisé 3 KTND. Les avoirs émis par la « SIAME » au cours du même exercice se sont élevés à 115 KTND. Quant à la société « CAPROMET », elle a réglé 1 103 KTND courant 2013.

#### **8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INTER ELECTRIC**

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « INTER ELECTRIC » pour un montant TTC de 377 KTND.

#### **8.2.11- OPERATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED**

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 21 KTND en 2013.

#### **8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL**

##### *a- SITEL - Client*

Une seule vente a été réalisée au profit de la société « SITEL » en 2013 pour 2 KTND TTC.

Les règlements encaissés auprès de « SITEL » courant 2013 ont atteint 16 KTND.

##### *b- SITEL - Fournisseur*

Les achats réalisés auprès de la société « SITEL » se sont élevés en 2013 à 20 KTND TTC. La « SIAME » a réglé un montant total de 99 KTND courant 2013.

##### *c- SITEL - Autres actifs courants*

Le solde du compte courant « SITEL » chez la « SIAME » a été totalement réglé en 2013 pour 44 KDT.

#### **8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SECOMET**

En 2012, la société « SIAME » a vendu à la société « SECOMET » une presse mécanique pour un montant TTC de 10 KTND.

Cette créance a été encaissée en totalité en 2013.

#### 8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE

Des achats réalisés en 2013 auprès de la société « LE MEUBLE » pour un total de 14 KTND TTC ont été réglés pour 12 KDT.

#### 8.2.15- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SAS MAYTEL

La « SIAME » a comptabilisé des dividendes à recevoir de la société « SAS MAYTEL » pour 45 KTND.

### NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la « SIAME » se détaillent comme suit :

#### 9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 000 000 TND. Au 31 décembre 2013, l'encours de ce crédit s'élève à 361 573 TND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contre partie d'un crédit de 1 500 000 TND contracté en date du 08 mai 2009.  
Au 31 décembre 2013, l'encours de ce crédit s'élève à 500 000 TND.

#### 9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n° 134 du 08 mai 2013 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 400 000 TND, autorisé par le conseil n° 104 du 09 juin 2005 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt et ce en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 200 000 TND, autorisé par le conseil n° 106 du 07 juin 2006 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la Banque de l'Habitat d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt,

et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 520 000 TND et des crédits de gestion pour 300 000 TND, autorisé par le conseil n° 113 du 05 septembre 2007.

### 9.3- CAUTIONS BANCAIRES

- ✓ Au 31 décembre 2013, le total des cautions bancaires s'élève à 3 165 483 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
STB	128 020	-	-	222 433	350 453
BIAT	408 657	1 048 863	-	338 408	1 795 928
AMEN BANK	106 160	164 162	9 000	-	279 322
BNA	69 215	-	-	-	69 215
ATTIJARI BANK	485 790	-	-	-	485 790
BH	184 775	-	-	-	184 775
<b>TOTAL</b>	<b>1 382 617</b>	<b>1 213 025</b>	<b>9 000</b>	<b>560 841</b>	<b>3 165 483</b>

### 9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

- ✓ La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 1 299 956 \$ soit 2 140 118 TND, qui se détaillent ainsi :

FOURNISSEUR	\$	MONTANT
GINAR	97 240	160 086
LS INDUSTRIAL	193 386	318 371
HOLLEY METERING	552 590	909 729
NINGBO	456 740	751 931
<b>TOTAL</b>	<b>1 299 956</b>	<b>2 140 118</b>

- ✓ En date du 09 janvier 2004, la « SIAME » a signé un contrat de crédit à moyen terme avec la BH pour un montant de 1 500 000 TND. En contrepartie, la société a souscrit une chaîne d'effets.

### 9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2013 s'élève à 3 725 408 TND.

# **RAPPORT GENERAL**

Exercice clos le 31 décembre 2013

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

*De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la « SIAME » de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- La « SIAME » a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KTND qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KTND étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ce redressement fiscal ;

### Vérifications spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration, sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2013.

Le Commissaire aux Comptes

**BDO TUNISIE**

Adnène ZGHIDI



# RAPPORT SPECIAL

## Exercice Clos le 31 décembre 2013

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*  
*De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la Société « SIAME» au titre de l'exercice 2013, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A- Conventions et/ou opérations réalisées en 2013

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2013 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice ont été réexaminées et autorisées par le conseil d'administration du 24 avril 2014.

Ces conventions et opérations se présentent comme suit :

#### A-1- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « TOUTALU »

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
TOUTALU	319	21	-	340

En 2013 la « SIAME » a facturé des frais de carburant pour 5 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 16 KTND.

#### A-2- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « CONTACT »

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
CONTACT	265	39	230	74

En 2013 la SIAME a réalisé les opérations suivantes :

- Règlement par « CONTACT » de 230 KTND ;
- Facturation de divers frais par la « SIAME » pour 21 KTND ;
- Octroi d'une avance sur travaux à « CONTACT » pour 20 KTND ;
- Facturation de divers frais par « CONTACT » pour 2 KTND.

#### A-3- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « ELECTRICA »

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
ELECTRICA	48	33	48	33

En 2013 la SIAME a :

- Facturé la location du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 33 KTND ;
- Encaissé 48 KTND.

#### A-4- OPERATIONS AVEC LA FILIALE SIAME INTERNATIONAL

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
SIAME INTERNATIONAL	10	-	10	-

En 2013, la « SIAME » a encaissé le reliquat du solde du compte courant associé pour 10 KTND.

#### A-5- OPERATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE M. MOHAMED HEDI BEN AYED

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
Mr. Med Hédi Ben Ayed	43	21	86	108

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et à la participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 21 KTND en 2013.

#### A-6- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « SITEL »

En KTND				
	Solde au 31/12/2012	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2013
SITEL	44	-	44	0

Le solde du compte courant « SITEL » chez la « SIAME » a été totalement réglé en 2013.

**B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2013 :**

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2013 sont les suivantes :

**B-1- Convention autorisée par le conseil d'administration du 06 Septembre 2005 :**

Consentir une caution solidaire au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la filiale « CONTACT » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme, pour un montant de 400 000 TND accordé en Septembre 2006 et remboursable sur sept ans.

**B-2- Convention autorisée par le conseil d'administration du 07 Juin 2006 :**

Consentir une caution solidaire au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la filiale « CONTACT » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme, pour un montant de 200 000 TND accordé en Août 2006 et remboursable sur sept ans.

En 2009, la société « CONTACT » a consolidé les deux crédits mentionnés au niveau des points B-1 et B-2, ledit crédit ainsi consolidé a été totalement remboursé courant l'exercice 2013 et une demande d'obtention de la main levée a été déposée auprès de l'AMEN BANK.

**B-3- Convention autorisée par le conseil d'administration du 05 Septembre 2007 :**

Consentir une caution solidaire au profit de la Banque de l'habitat pour le compte de la filiale « TOUTALU » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme, pour un montant de 1 520 000 TND.

Cette caution est valable jusqu'au remboursement intégral de la créance en intérêts, principal et frais accessoires prévu pour le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**B-4- Convention autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2008 :**

Consentir une caution solidaire au profit de la Banque de l'habitat pour le compte de la filiale « TOUTALU » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 300 000 TND.

**B-5- Convention autorisée par le conseil d'administration du 08 Mai 2013 :**

Consentir une caution solidaire au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la filiale « CONTACT » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND.

## C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Votre conseil d'administration du 21 juin 2012 a fixé la rémunération et avantages du Président Directeur Général comme suit :
  - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 146 831 TND servis sur 13 mensualités ;
  - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôts. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
  - Une voiture de fonction ;
  - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès d'une compagnie d'assurance moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement ;
  - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 24 avril 2014 a décidé de servir au Président Directeur Général, une prime d'intéressement brute de 72 993 TND.

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit (en TND) :

	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013
Avantages à court terme		
Salaires	146 831	10 777
Prime d'intéressement	72 993	50 000
Retraite complémentaire	16 767	-
Frais de déplacement	4 200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en actions	-	-
<b>Total</b>	<b>240 791</b>	<b>60 777</b>

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE  
Adnène ZGHIDI



Tunis, le 08 Mai 2014.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **HexaByte**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

## BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		683 068	681 646
Moins : Amortissements Incorporelles		-389 754 -	229 625
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2-1</b>	<b>293 314</b>	<b>452 021</b>
Immobilisations corporelles		5 739 336	5 155 410
Moins : Amortissements corpo		- 3 972 135 -	3 291 489
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2-2</b>	<b>1 767 201</b>	<b>1 863 921</b>
Immobilisations financières		125 615	15 275
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2-3</b>	<b>125 615</b>	<b>15 275</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>2 186 131</b>	<b>2 331 217</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>2-4</b>	179 081	385 143
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 365 211</b>	<b>2 716 360</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		883 028	397 452
Moins : Provisions Stocks		-11 012 -	7 573
<b>Stocks nets</b>	<b>2-5</b>	<b>872 016</b>	<b>389 879</b>
Clients et comptes rattachés		1 139 159	790 274
Moins : Provisions Clients		-178 889 -	178 889
<b>Clients nets</b>	<b>2-6</b>	<b>960 270</b>	<b>611 386</b>
Autres actifs courants		441 602	191 075
Moins : Provisions AAC		-32 027 -	30 086
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>2-7</b>	<b>409 575</b>	<b>160 988</b>
Placements et autres actifs financiers		4 335 338	4 544 392
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2-8</b>	2 180 305	1 054 311
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>8 757 505</b>	<b>6 760 955</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>11 122 716</b>	<b>9 477 316</b>

Les notes des pages 11 à 26 constituent une partie intégrante de ces états financiers.

## BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		4 211 632	4 017 321
Réserves légales		136 911	93 622
Résultats reportés		614 860	608 000
Résultats en instance d'affectation		-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>7 046 736</b>	<b>6 802 277</b>
Résultat de l'exercice		386 943	257 773
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>3-1</b>	<b>7 433 679</b>	<b>7 060 049</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>3-2</b>	25 643	73 427
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		365 779	182 890
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>391 422</b>	<b>256 317</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3-3</b>	2 180 149	1 214 316
Autres passifs courants	<b>3-4</b>	1 069 681	901 896
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3-5</b>	47 784	44 738
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 297 614</b>	<b>2 160 950</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 689 036</b>	<b>2 417 266</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>11 122 716</b>	<b>9 477 316</b>

Les notes des pages 11 à 26 constituent une partie intégrante de ces états financiers.

## ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
	<b>4-1</b>		
Revenus		6 396 539	4 983 422
Autres produits d'exploitation		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>6 396 539</b>	<b>4 983 422</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations stocks produits finis et encours		485 576	186 349
Achats d'approvisionnements consommés	<b>4-2</b>	- 3 172 086	- 1 881 131
Charges de personnel	<b>4-3</b>	- 1 390 859	- 1 119 924
Dotations aux amortissements et provisions	<b>4-4</b>	- 1 261 131	- 1 236 902
Autres charges d'exploitation	<b>4-5</b>	-666 708	- 575 774
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-6 005 207</b>	<b>- 4 627 382</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>391 332</b>	<b>356 040</b>
Charges financières nettes	<b>4-6</b>	-147 678	- 283 498
Produits de placements	<b>4-7</b>	261 254	200 685
Autres gains ordinaires	<b>4-8</b>	19 400	49 093
Autres pertes ordinaires		-	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>524 308</b>	<b>322 320</b>
Impôt sur les bénéfices		-137 365	- 64 548
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>386 943</b>	<b>257 773</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>386 943</b>	<b>257 773</b>
Effets des modifications comptables			
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>386 943</b>	<b>257 773</b>

Les notes des pages 11 à 26 constituent une partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net de l'exercice</b>		386 943	257 773
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		1 261 131	1 236 902
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		-485 576	-186 349
- Créances		-348 885	-114 852
- Autres Actifs		-250 528	-83 195
- Fournisseurs et autres dettes		1 133 618	-226 495
* Résorption subventions		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 696 704</b>	<b>883 784</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 614 075	- 1 212 887
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		- 110 340	-2 800
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>- 724 415</b>	<b>-1 215 687</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes payés		-206 190	-208 333
Encaissements provenant des opérations sur le capital		194 311	2 000 004
Décaissement provenant des opérations sur les placements		209 054	- 1 954 545
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-43 470	-45 840
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>153 705</b>	<b>- 208 714</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 125 994</b>	<b>- 540 617</b>
Trésorerie au début de l'exercice		1 054 311	1 594 928
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>2 180 305</b>	<b>1 054 311</b>

Les notes des pages 11 à 26 constituent une partie intégrante de ces états financiers.

## ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Revenus	6 396 539	4 983 422
<b>Production</b>	<b>6 396 539</b>	<b>4 983 422</b>
Achats consommés	-2 686 509	- 1 694 782
Autres charges externes	-666 708	-575 774
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 043 322</b>	<b>2 712 866</b>
Charges de personnel	-1 390 859	- 1 119 924
Impôt et taxes	-	-
<b>EBITDA</b>	<b>1 652 462</b>	<b>1 592 941</b>
Charges financières nettes	-147 678	-283 498
Produits de placement	261 254	200 685
Dotations aux amortissements	-1 072 862	-997 012
Dotations aux Provisions	-188 269	-239 890
Reprise sur provisions clients	-	-
Autres pertes ordinaires	-	-
Autres gains ordinaires	19 400	49 093
Impôt sur les sociétés	-137 365	-64 548
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>386 943</b>	<b>257 773</b>

Les notes des pages 11 à 26 constituent une partie intégrante de ces états financiers.

# 1. NOTES D'ORDRE GENERAL

## 1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

## 1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

\* ***Le bilan*** fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* ***L'état de résultat*** fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

\* ***L'état de flux de trésorerie*** renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

\* ***Les notes aux états financiers*** comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

### **1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

### **1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers**

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

#### **1-4-2 Méthodes comptables pertinentes**

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

#### **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

#### **AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

## **METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS**

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

## **METHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué sur la base d'une estimation des produits constatés d'avance au taux de 12% des ventes des abonnements ADSL de l'année en cours. Ce taux a été estimé sur la base d'une analyse des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours.

## **LES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charge restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

## **1-5. FAITS MARQUANTS**

### **1-5-1 Redressement fiscal**

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

## **1-6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS**

La société n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2013 qui suscitent une attention particulière.

## **2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF**

### **2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2013 à 293 314 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>683 068</b>	<b>681 646</b>	<b>1 422</b>
Logiciels	683 068	605 614	77 454
Logiciels en cours	0	76 032	-76 032
<b>Moins : Amortissements Incorp</b>	<b>-389 754</b>	<b>-229 625</b>	<b>-160 129</b>
Amortissements Logiciels	-389 754	-229 625	-160 129
<b>Total général</b>	<b>293 314</b>	<b>452 021</b>	<b>-158 707</b>

### **2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2013 à 1 767 201 Dinars contre 1 863 921 Dinars au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 739 336</b>	<b>5 155 410</b>	<b>583 926</b>
AAI	295 332	240 153	55 179
Constructions	443 417	349 167	94 250
Équipements de bureaux	143 576	135 507	8 069
Matériels de transport	474 318	381 223	93 095
Matériels industriels	7 876	7 812	64
Matériels Informatiques	4 374 816	4 041 548	333 268
<b>Moins : Amortissements corpo</b>	<b>-3 972 135</b>	<b>-3 291 489</b>	<b>-680 646</b>
Amortissements AAI	-115 512	-89 842	-25 670
Amortissements constructions	-89 514	-71 329	-18 185
Amortissements Matériels de Transport	-266 813	-213 949	-52 864
Amortissements Matériels Industriels	-3 063	-2 251	-812
Amortissements Matériels informatiques	-3 432 099	-2 858 229	-573 870
Amortissements équipements de bureaux	-65 133	-53 532	-11 601
Provisions immobilisations	0	-2 358	2 358
<b>Total général</b>	<b>1 767 201</b>	<b>1 863 921</b>	<b>-96 720</b>

### **2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de cautionnements donnés au titre des loyers, pour une valeur de 125 615 Dinars.

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
<b>Immobilisations financières</b>	<b>125 615</b>	<b>15 275</b>	<b>110 340</b>
Titre de participation HexaTrade	99 990	0	99 990
Cautions & dépôts	25 625	15 275	10 350
<b>Total général</b>	<b>125 615</b>	<b>15 275</b>	<b>110 340</b>

La société Hexabyte a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

### **2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Durant les exercices antérieurs, la société a engagé diverses dépenses publicitaires qui ont été activées. Ces dépenses couvrent les actions de communications destinées au:

- grand public au niveau de différentes foires ;
- public jeune au niveau des street-animations ;
- nouveaux clients lors du lancement de nouvelles agences commerciales.

Ces dépenses ont été activées car, en application de la norme comptable n°10, répondent aux deux critères de charges identifiés et leurs rentabilités futures sont démontrées. Cette rentabilité se base sur le plan de développement de la clientèle et des abonnements arrêté suite aux promesses recueillies au niveau de ces différentes actions.

Par ailleurs, les frais engagés dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse et d'augmentation du capital ont été activés et ce, en application du principe de rattachement des charges aux produits.

Ce poste se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>179 081</b>	<b>385 143</b>	<b>-206 063</b>
Frais activés	584 312	584 312	0
Frais IPO	107 000	102 000	5 000
Résorption Frais	-512 232	-301 169	-211 063
<b>Total général</b>	<b>179 081</b>	<b>385 143</b>	<b>-206 063</b>

Ces frais seront rapportés au résultat sur trois ans.

## **2-5. STOCKS**

Cette rubrique présente au 31/12/2013, un solde débiteur net de 872 016 Dinars contre 389 879 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Stocks</b>	<b>883 028</b>	<b>397 452</b>	<b>485 576</b>
Stocks	883 028	397 452	485 576
<b>Moins : Provisions Stocks</b>	<b>-11 012</b>	<b>-7 573</b>	<b>-3 439</b>
Provisions stocks	-11 012	-7 573	-3 439
<b>Total général</b>	<b>872 016</b>	<b>389 879</b>	<b>482 137</b>

Cette augmentation au niveau des valeurs en stocks est due essentiellement à des dossiers d'importation débloqués à la fin de l'exercice 2013 et dont la commercialisation est entamée en 2014.

## **2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente au 31/12/2013, un solde débiteur net de 960 270 Dinars contre 611 386 Dinars à l'issue de l'exercice précédant et elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 139 159</b>	<b>790 274</b>	<b>348 886</b>
Clients	1 098 360	749 475	348 885
Clients douteux	40 800	40 800	0
<b>Moins : Provisions Clients</b>	<b>-178 889</b>	<b>-178 889</b>	<b>0</b>
Provisions des comptes clients	-178 889	-178 889	0
<b>Total général</b>	<b>960 270</b>	<b>611 386</b>	<b>348 884</b>

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

## **2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2013, à 409 575 Dinars contre 160 988 Dinars au 31/12/2012. Ils se présentent comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>441 602</b>	<b>191 075</b>	<b>250 527</b>
Charges constatées d'avances	13 821	18 938	-5 117
Produit à recevoir (*)	125 324	24 000	101 324
Créditeurs divers (**)	123 807	54 800	69 007
Débiteurs Divers	11 945	18 245	-6 300
États impôts et taxes	1 319	1 320	-1
Fournisseurs avances et acomptes	47 645	32 096	15 549
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	70 890	0	70 890
Avance aux personnels	7 675	2 500	5 175
<b>Moins : Provisions AAC</b>	<b>-32 027</b>	<b>-30 086</b>	<b>-1 941</b>
Provisions des comptes tiers	-32 027	-30 086	1 941
<b>Total général</b>	<b>409 575</b>	<b>160 988</b>	<b>248 587</b>

(\*) Ce sont des avoirs sur la bande passante à recevoir suite à la décision de l'INT.

(\*\*) Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

## **2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Cette rubrique comporte, au 31/12/2013, un solde de 2 180 305 Dinars contre 1 054 311 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2 180 305</b>	<b>1 054 311</b>	<b>1 125 994</b>
Banques	536 042	386 895	149 147
Caisse	22 624	91 060	-68 436
CCP	15 168	12 931	2 237
Chèques à encaisser	125 166	2 200	122 966
Placements Bon de trésor	1 250 000	500 000	750 000
Compte de régularisation	225 020	54 940	170 080
Traites	6 285	6 285	0
<b>Total général</b>	<b>2 180 305</b>	<b>1 054 311</b>	<b>1 125 994</b>

### **3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS**

#### **3-1. CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2013 un montant de 7 433 679 Dinars contre 7 060 049 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2011</b>	<b>1 750 000</b>	<b>50 657</b>	<b>2 500 000</b>	<b>430 482</b>	<b>428 816</b>	<b>5 159 955</b>
Affectation du Résultat		42 965		385 851	-428 816	
Résultats de la période					257 773	257 773
Augmentation du capital	333 334		1 666 670			2 000 004
Dividendes				-208 333		-208 333
Actions propres			-149 349			-149 349
<b>Soldes au 31/12/2012</b>	<b>2 083 334</b>	<b>93 622</b>	<b>4 017 321</b>	<b>608 000</b>	<b>257 773</b>	<b>7 060 049</b>
Affectation du Résultat		43 289		214 484	-257 773	0
Résultats de la période					386 943	386 943
Augmentation du capital						0
Dividendes				-206 190		-206 190
Actions propres			194 311	-1 434		192 877
<b>Soldes au 31/12/2013</b>	<b>2 083 334</b>	<b>136 911</b>	<b>4 211 632</b>	<b>614 860</b>	<b>386 943</b>	<b>7 433 679</b>

#### **3-2. EMPRUNTS**

Ce poste totalise, au 31/12/2013, un montant de 25 643 Dinars contre 73 427 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Emprunts	25 643	73 427	- 47 784
<b>Total général</b>	<b>25 643</b>	<b>73 427</b>	<b>- 47 784</b>

Il s'agit des échéances à plus d'un an des crédits de leasing ayant financé le local de la société au niveau de « Bacha Centre- Montplaisir ».

#### **3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 2 180 149 Dinars au 31/12/2013 contre 1 214 316 Dinars au 31/12/2012.

Le solde fournisseurs est principalement composé du solde impayé de l'ATI pour un total de 593 Mille Dinars et de Tunisie Telecom d'un montant de 1 140 Mille Dinars.

### **3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2013, un solde de 1 069 681 Dinars contre 901 896 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Associés	134	0	134
Avances clients	103 094	30 694	72 400
Charges à payer (2)	71 254	225 580	-154 326
CNSS	69 440	57 755	11 685
Comptes d'attentes	0	1 987	-1 987
Comptes de rattachement	36 682	0	36 682
Etats impôts et taxes	14 047	13 754	293
IS à payer	65 719	16 861	48 858
Personnels congés à payer	47 354	27 199	20 155
Personnels rémunérations à payer	865	1 243	-378
Produits constatés d'avances (1)	661 093	508 484	152 609
TVA	0	18 339	-18 339
<b>Total</b>	<b>1 069 681</b>	<b>901 896</b>	<b>167 785</b>

(1) Suite aux travaux réalisés par la société. Le pourcentage de cut off appliqué est de 12%. Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

(2) Les frais de la bande passante Internet pour le mois de décembre 2013.

### **3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2013, un solde de 47 784 Dinars contre 44 738 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Banques	0	141	-141
Leasing Échéances à moins d'un an	47 784	43 470	4 314
Encaissements non identifiés	0	1 126	-1 126
<b>Total</b>	<b>47 784</b>	<b>44 738</b>	<b>3 046</b>

## **4 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ces produits totalisent au 31/12/2013 un montant de 6 396 539 Dinars contre 4 983 422 Dinars au 31/12/2012.

### **4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2013, à 3 172 086 Dinars contre 1 881 131 Dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Achats d'approvisionnement consommés</b>	<b>3 172 086</b>	<b>1 881 131</b>	<b>1 290 955</b>
Achats d'approvisionnements	1 321 849	970 034	351 815
Achats de marchandises	1 632 284	584 409	1 047 875
Achats d'études	14 311	6 637	7 674
Fournitures	107 803	94 471	13 332
Charge à payer	95 838	225 580	-129 742
Autres achats			0
<b>Total général</b>	<b>3 172 086</b>	<b>1 881 131</b>	<b>1 290 955</b>

### **4- 3. CHARGES DE PERSONNEL**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 1 390 859 Dinars contre 1 119 924 Dinars au 31/12/2012. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 390 859</b>	<b>1 119 924</b>	<b>270 935</b>
CNSS	4 339	1 694	2 645
Congés à payer	20 155	5 000	15 155
Cotisations sociales	166 210	132 581	33 629
Salaires	1 192 130	1 019 833	172 297
Capitalisation frais de développement	0	-46 834	46 834
Primes d'Aid	8 025	7 650	375
<b>Total général</b>	<b>1 390 859</b>	<b>1 119 924</b>	<b>270 935</b>

#### **4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2013, un solde de 1 261 131 Dinars contre 1 236 902 Dinars au 31/12/2012. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>1 261 131</b>	<b>1 236 902</b>	<b>24 229</b>
Dotations aux amortissements corporelles	912 734	887 540	25 194
Dotations aux amortissements incorporelles	160 128	109 472	50 656
Provisions sur immobilisations	-	-	-
Provisions clients	-	57 000	-57 000
Provisions pour risques	182 890	182 890	-
Provisions sur autres actifs courants	1 941	-	1 941
Résorption Frais IPO	-	-	-
Provisions sur articles en stocks	3 438		3 438
<b>Total général</b>	<b>1 261 131</b>	<b>1 236 902</b>	<b>24 229</b>

#### **4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 666 708 Dinars contre 575 774 Dinars au 31/12/2012. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>666 708</b>	<b>575 774</b>	<b>90 934</b>
Assurances	10 006	14 010	-4 004
Autres frais	351	309	42
Charges locatives	198 579	166 857	31 722
Entretiens et réparations	30 268	25 033	5 235
États impôts et taxes	64 235	67 278	-3 043
Frais de transport & missions	47 103	34 794	12 309
Frais postaux	25 186	24 295	891
Honoraires & commissions	49 019	63 257	-14 238
Publicités	155 692	91 559	64 133
Services bancaires	5 206	8 585	- 3379
Déplacements	1 064	927	137
Don et subventions	0	0	0
Télécommunications	29 376	31 161	-1 785
Frais de gestion des placements	39 373	40 209	- 836
Jetons de présence	11 250	7 500	3 750
<b>Total général</b>	<b>666 708</b>	<b>575 774</b>	<b>90 934</b>

#### **4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 147 678 Dinars contre 283 498 Dinars au 31/12/2012. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>147 678</b>	<b>283 498</b>	<b>-135 820</b>
Charges de leasing	8 831	14 933	-6 102
Gains de changes	-871	-886	15
Pénalités de retards	- 294	1 353	-1 647
Pertes de changes	3 903	8 965	-5 062
Pertes de placements	136 109	259 133	-123 024
<b>Total général</b>	<b>147 678</b>	<b>283 498</b>	<b>-135 820</b>

#### **4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 261 254 Dinars contre 200 685 Dinars au 31/12/2012. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Produits de placements</b>	<b>261 254</b>	<b>200 685</b>	<b>60 569</b>
Produits de placements	261 254	200 685	60 569
<b>Total général</b>	<b>261 254</b>	<b>200 685</b>	<b>60 569</b>

#### **4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 19 400 Dinars contre 49 093 Dinars au 31/12/2012. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>	<b>19 400</b>	<b>49 093</b>	<b>-29 693</b>
Plus values de cessions	18 000	34 500	-16 500
Autres produits	1400	13 149	-11 749
Autres	0	1 445	-1 445
<b>Total général</b>	<b>19 400</b>	<b>49 093</b>	<b>-29 693</b>

## 5- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2013	Observations
<b>Résultat net de l'exercice</b>	386 943	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	1 261 131	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	-485 576	Variation du BFR
- Créances	-348 885	Variation du BFR
- Autres Actifs	-250 528	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	1 133 618	Variation du BFR
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>1 696 704</b>	
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-614 075	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	-110 340	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-724 415</b>	
Dividendes payés	-206 190	Dividendes distribués en 2012
Encaissements provenant des opérations sur le placement	209 054	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	194 311	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-43 470	Remboursement leasing
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>153 705</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 125 994</b>	
Trésorerie au début de l'exercice	1 054 311	
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 180 305</b>	

## 6-NOTES SUR LES PARTIES LIÉES

### 6-1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par le Directeur Général au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	92 008,487	13 489,294
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
<b>Total</b>	<b>92 008,487</b>	<b>13 489,294</b>

### 6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES

Durant l'exercice 2013, « Hexabyte » n'a pas réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le DG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve »).

Au 31/12/2013, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2012	31 250
Ventes 2013	0
Avoir 2013	0
Encaissements	0
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>31 250</b>

## 7-NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 7-1. CAUTIONS

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2013 se présentent comme suit :

NATURE	31/12/2013	31/12/2012	Variation
CAUTIONS PROVISOIRES	11600	0	11 600
CAUTIONS DÉFINITIVES	6 200	6 200	0
<b>Total</b>	<b>17 800</b>	<b>6200</b>	<b>11 600</b>

### 7-2. FINANCEMENT LEASING

Les intérêts restant à courir sur les contrats de leasing contractés par « Hexabyte » s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 5 601 DT.

# **RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

## **Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « Hexabyte » au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note 1-5-2 « redressement fiscal » la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office, notifiée durant le mois de juillet 2012, pour un montant total de 524 Mille Dinars. La société, n'ayant pas accepté ce redressement, a engagé une action judiciaire auprès du tribunal de première instance de Tunis. L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée.
- 2- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs et des assurances.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2014**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Mr. Wadi TRABELSI**

# **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **Exercice clos le 31 décembre 2013**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucunes opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucunes conventions ou opérations pouvant entrer dans le cadre des dits articles.

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers le Président Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Unité en Dinars Tunisien

	<b>Salaire Brut de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	92 008	13 489
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>Total</b>	<b>92 008</b>	<b>13 489</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 29 Avril 2014**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Mr. Wadi TRABELSI**

# BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société « BIAT CAPITAL », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	543 594,606 TND
-Des sommes distribuables de .....	(6 729,794) TND
-Un Résultat net de .....	(47 633,592) TND

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- ✓ Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des actions « TUNISIE LEASING » ;
- ✓ le ratio d'emploi d'actif net pour l'acquisition de parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 5% n'a pas été respecté, tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit du titre de « SICAV TRESOR » ;
- ✓ L'examen de la composition de l'actif nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un taux de 20% de l'actif, tel que prévu l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2014

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

# BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013
			Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>443 484,214</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		416 263,977
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS		0,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		0,000
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPC)		27 220,237
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>111 036,384</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		0,000
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		111 036,384
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>554 520,598</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>5 565,098</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>5 360,894</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>10 925,992</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>543 594,606</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>550 324,400</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>-6 729,794</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		7 592,965
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-14 322,759
<b>ACTIF NET</b>			<b>543 594,606</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>554 520,598</b>

# BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

		Période du	
ETAT DE RESULTAT		Note	10/09/2012
			au
			31/12/2013
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>34 515,052</b>
PR1-A	DIVIDENDES		16 992,950
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		0,000
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		0,000
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPC)		17 522,102
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>677,136</b>
PR2-A	REVENUS SUR COMPTE DEPOT		677,136
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>35 192,188</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-21 875,411</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>13 316,777</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-5 723,812</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>7 592,965</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-14 322,759</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 322,759
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>-6 729,794</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		14 322,759
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-66 339,256
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		14 821,690
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION		-3 708,991
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>-47 633,592</b>

**BIATCAPITAL CROISSANCE FCP**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE DU 10-09-2012 AU 31-12-2013**

DESIGNATION	Période du <b>10/09/2012</b> au <b>31/12/2013</b>
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI</b>	<b>-47 633,592</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	7 592,965
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-66 339,256
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	14 821,690
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 708,991
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>491 228,198</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>2 086 989,167</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 172 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	-48 453,747
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-37 357,086
<b>RACHATS</b>	<b>1 595 760,969</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	1 657 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-38 504,704
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-23 034,327
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>443 594,606</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>	
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	543 594.606
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>	
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	6 155
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	
A- DEBUT DE L'EXERCICE	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	88,317
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-11, 68%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2013**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU FCP CROISSANCE**

Le Fonds commun de placement « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » de type *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°14-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **EXERCICE COMPTABLE**

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

L'exercice 2012 n'a pas été présenté à titre comparatif, en effet l'exercice clos au 31/12/2013 constitue le premier exercice.

#### **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### ***III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### ***III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

---

### ***III.3 EVALUATION DES TITRES OPCVM***

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

### ***III.4 CESSION DES PLACEMENTS***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

---

#### IV. NOTES COMPLEMENTAIRES

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2013	% de L'ACTIF NET
<b>Actions et droits rattachés</b>	<b>62.833</b>	<b>482.688,971</b>	<b>416.263,977</b>	<b>76.577</b>
<b>Actions</b>	<b>53.938</b>	<b>481.265,771</b>	<b>414.868,677</b>	<b>76.32</b>
ARTES	7200	55.151,826	46.425,600	8.540
ATL	1207	4.103,800	2.891,972	0.532
ATTIJARI LEASING	1 179	42.751,000	29.463,210	5.420
BIAT	903	57.258,128	54.360,600	10.000
CEMENT CARTHAGE	1 570	5.385,100	5.226,530	0.961
CIL	3 047	47.208,400	42.383,770	7.797
MONOPRIX	1 000	28.903,050	23.477,000	4.319
NEW BODY LINE	1 425	9.155,039	9.701,400	1.785
SIMPAR	715	48.829,970	44.224,895	8.136
SITS	21 000	64.162,440	50.526,000	9.295
SOMOCER	7 500	25.450,000	20.542,500	3.779
SOTUVER	300	2.184,736	1.981,200	0.364
TELNET	4 000	28.801,990	22.932,000	4.219
TUNISIE LEASING	2 892	61.920,292	60.732,000	11.172
<b>Droits</b>	<b>8 895</b>	<b>1.423,200</b>	<b>1.395,300</b>	<b>0.257</b>
NEW BODY LINE DA 2013	1 395	223,200	195,300	0.036
SOMOCER DA 2013	7 500	1.200,000	1.200,000	0.221
<b>Titre des OPCVM</b>	<b>263</b>	<b>27.134,499</b>	<b>27.220,237</b>	<b>5.007</b>
SICAV TRESOR	263	27.134,499	27.220,237	5.007
<b>TOTAL</b>		<b>509.823,470</b>	<b>443.484,214</b>	<b>81.584</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	1066306,330
OPCVM	1862378,770
<b>Total</b>	<b>2928685,100</b>

Détachement de droits	Valeur théorique
Droits d'attribution	14425,500
Droits de souscription	1010,000
<b>Total</b>	<b>15435,500</b>

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Cessions	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions et droits rattachés	583617,359	609234,911	25617,552
OPCVM	1835244,271	1824448,409	(10795,862)
<b>Total</b>	<b>2418861,630</b>	<b>2433683,320</b>	<b>14821,690</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **34.515,052 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>MONTANT au 31.12.2013</b>
Dividendes	16.992,950
Revenus des obligations	0,0000
Revenus des emprunts d'Etat	0.000
Revenus des Autres Valeurs (OPC)	17.522,102
<b>Total</b>	<b>34.515,052</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **111.036,384Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **677,136 Dinars**, et se détaillant comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Revenus sur Compte dépôt	677,136
<b>Total</b>	<b>677,136</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **21.875,411 Dinars**, et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire et des distributeurs.

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31.12.2013</b>
Rémunération du gestionnaire	17.078,851
Rémunération du dépositaire	3.088,661
Rémunération des distributeurs	1.707,899
<b>Total</b>	<b>21.875,411</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **5.723,812 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2013</b>
Redevance CMF	723,554
Impôts et Taxes	120,000
Charges Diverses	4.880,258
<b>Total</b>	<b>5.723,812</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2013, à **10.925,992 Dinars** Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
PA1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	5.565,098
PA2	<b>Autres créditeurs divers</b>	5.360,894
<b>TOTAL</b>		<b>10.925,992</b>

**PA1** : Les opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2013 à **5.565,098 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Gestionnaire	3.276,793
Dépositaire	5.94,858
Distributeurs	1.693,447
<b>Total</b>	<b>5.565,098</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à **5.360,894 Dinars** et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Etat, impôts et taxes	479,665
Redevance CMF	196,936
Autres opérateurs créditeurs	4.684,293
<b>Total</b>	<b>5.360,894</b>

### **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

#### Capital initial au 10.09.2012 (en nominal)

- Montant : 100.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 1.000
- Nombre de porteurs de parts : 1

#### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 2.172.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 21.728

#### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1.657.300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 16.573

#### Capital au 31.12.2013 : **550.324,400 Dinars**

- Montant en nominal : 615.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables(\*) : -65.175,600 Dinars
- Nombres de titres : 6.155
- Nombre de porteurs de parts : 16

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **-65.175,600 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>1- Résultat non distribuable</b>	<b>-55.226,557</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-66.339,256
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	14.821,690
✓ Frais de négociation	-3.708,991
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-9.949,043</b>
Aux émissions	-48.453,747
Aux rachats	38.504,704
<b>Sommes non distribuables Ex.2013</b>	<b>-65.175,600</b>

#### **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts BIATCAPITAL CROISSANCE FCP et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 7.592,965 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : -14.322,759 Dinars

**SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : -6.729,794 Dinars**

#### **V AUTRES INFORMATIONS**

##### **V-1 Données par part**

**31.12.2013**

• Revenus des placements	5,718
• Charges de gestion des placements	(3,554)
• <b>Revenus net des placements</b>	<b>2,164</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,930)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,234</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(2,327)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>(1,093)</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2,327
• Variation des +/- values potentielles/titres	(10,778)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,408
• Frais de négociation	(0,603)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(7,739)</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	(8,973)
Régularisation du résultat non distribuable	(1,617)
Sommes non distribuables de l'exercice	(10,590)
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>88,317</b>
<b><u>V-2 Ratios de gestion des placements :</u></b>	<b><u>31.12/2013</u></b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,972%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,039%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,649%

##### **V-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs:**

La gestion de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP est confiée à la BIAT CAPITAL et ce, à compter du 10 Septembre 2012. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- la constitution et la gestion du portefeuille de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ;
- la mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du FCP;
- la gestion administrative et comptable du Fonds ;
- la tenue du registre des porteurs de parts ;

- la mise en paiement des dividendes ;
- le calcul de la valeur liquidative des parts du FCP ainsi que la communication de cette information au Conseil du Marché Financier et au public dès son établissement ;
- la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires ;
- l'établissement des états financiers annuels du FCP ;
- l'information des porteurs de parts sur la gestion du Fonds ;
- la production de toute information et documents justificatifs réclamés par le Dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification.

En rémunération de ses services de gestion, la BIATCAPITAL percevra une commission de gestion de 2% HT par an de l'actif net de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP ». Cette rémunération sera calculée quotidiennement et réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour BIATCAPITAL CROISSANCE FCP. Elle est chargée, à ce titre :

- la tenue du compte titres de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ainsi que l'administration et la conservation des valeurs qui y sont déposées ;
- la tenue du compte numéraire de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ;
- la garde et la conservation des actifs de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ;
- la vérification de la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de parts ;
- le contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeur dans le portefeuille de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants ;
- le dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » des titres et des espèces ;
- la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ;
- la restitution des actifs qui lui sont confiés sur instruction du Gestionnaire ;
- l'information de la BIATCAPITAL dans les meilleurs délais :
  - > des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP »,
  - > de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
  - > des événements affectant la vie des titres dans la mesure où elle en a eu connaissance.
- l'arrêté périodique de la situation du portefeuille et du compte numéraire du FCP ;
- la conservation du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- l'encaissement de revenus ou le paiement de dépenses relatives aux valeurs détenues par « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » ;
- la mise en paiement des dividendes ;
- le contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales, le règlement intérieur et la politique d'investissement définie pour le FCP ;
- le contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, des modalités de répartition des actifs qui doivent être conformes aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP ».

Pour l'ensemble de ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T par an de l'actif net de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP », avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets de la société BIATCAPITAL – intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui-1053-Les berges du lac-Tunis et des agences de la Banque Internationale Arabe de Tunisie avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En contrepartie de leurs services, la BIATCAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0.2% HT l'an prélevée sur l'actif net de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Cette commission de distribution est supportée par le fonds.

# BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société « BIAT CAPITAL », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	99 652,283 TND
-Des sommes distribuables de .....	(5 434,901) TND
-Un Résultat net de .....	(5 753,384) TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

---

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- ✓ Le ratio d'emploi d'actif net pour l'acquisition de parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 5% n'a pas été respecté, tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit du titre de « SICAV TRESOR » ;
- ✓ L'examen de la composition de l'actif nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un taux de 20% de l'actif, tel que prévu l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2014

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

# BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013
			Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>54 355,242</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		49 180,292
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS		0,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		0,000
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPC)		5 174,950
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>51 834,298</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		30 025,642
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		21 808,656
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>106 189,540</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>1 597,256</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>4 940,001</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>6 537,257</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>105 087,184</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>-5 434,901</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-7 218,983
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1 784,082
<b>ACTIF NET</b>			<b>99 652,283</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>106 189,540</b>

# BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

		Période du
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>10/09/2012</b>
		au
		<b>31/12/2013</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1 4 406,400</b>
PR1-A	DIVIDENDES	3 147,350
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS	0,000
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	0,000
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPC)	1 259,050
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2 305,093</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR	6,178
PR2-A	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT	298,915
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 711,493</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1 -6 747,850</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-2 036,357</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2 -5 182,626</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-7 218,983</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 784,082</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	1 784,082
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-5 434,901</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	-1 784,082
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-6 803,221
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES	8 785,695
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION	-516,875
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-5 753,384</b>

**BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 10-09-2012 AU 31-12-2013**

		Période du
<b>DESIGNATION</b>		<b>10/09/2012</b>
		au
		<b>31/12/2013</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI</b>	<b>-5 753,384</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 218,983
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-6 803,221
AN1-C	+/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	8 785,695
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-516,875
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>5 405,667</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>68 560,209</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	68 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	648,603
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-988,394
	<b>RACHATS</b>	<b>63 154,542</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	63 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	2 027,018
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-2 772,476
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-347,717</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>	
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	100 000,000
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	99 652,283
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 000
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 050
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	100,000
B-	FIN DE L'EXERCICE	94,906
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,093%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2013**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU FCP EQUILIBRE**

Le Fonds commun de placement « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » de type **Mixte**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°13-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **EXERCICE COMPTABLE**

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

L'exercice 2012 n'a pas été présenté à titre comparatif, en effet l'exercice clos au 31/12/2013 constitue le premier exercice.

#### **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### ***III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### ***III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

---

### III.3 EVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

### III.4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## IV. NOTES COMPLEMENTAIRES

### AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2013	% de L'ACTIF NET
<b>Actions et droits rattachés</b>	<b>5.872</b>	<b>56.012,502</b>	<b>49.180,292</b>	<b>49.352</b>
ARTES	600	4.750,000	3.868,800	3.882
ASSAD	1 000	8.745,000	6.971,000	6.995
CEMENT CARTHAGE	1 300	4.459,000	4.327,700	4.343
MONOPRIX	400	11.602,000	9.390,800	9.424
SFBT	700	9.223,522	9.305,100	9.338
SIMPAR	150	10.066,500	9.277,950	9.310
SITS	700	2.170,000	1.684,200	1.690
TPR	1 022	4.996,480	4.354,742	4.370
<b>Titre des OPCVM</b>	<b>50</b>	<b>5.145,961</b>	<b>5.174,950</b>	<b>5.193</b>
SICAV TRESOR	50	5.145,961	5.174,950	5.193
<b>TOTAL</b>		<b>61.158,463</b>	<b>54.355,242</b>	<b>54.545</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	146.164,230
OPCVM	137.859,864
<b>Total</b>	<b>284.024,094</b>
Détachement de droits	Valeur théorique
Droits d'attribution	3.077,000
Droits de souscription	74,000
<b>Total</b>	<b>3.151,000</b>

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Cessions	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions et droits rattachés	90.151,728	98.077,260	7.925,532
OPCVM	132.713,903	133.574,066	860,163
<b>Total</b>	<b>222.865,631</b>	<b>231.651,326</b>	<b>8.785,695</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4.406,400 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>MONTANT au 31.12.2013</b>
Dividendes	3.147,350
Revenus des obligations	0.000
Revenus des emprunts d'Etat	0.000
Revenus des Autres Valeurs (OPC)	1.259,050
<b>Total</b>	<b>4.406,400</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2- A. Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **30.025,642** Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.13</b>	<b>% Actif net</b>
BTC 52S-02/09/2014	31	30.019,464	30.025,642	30.130
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>30.019,464</b>	<b>30.025,642</b>	<b>30.130</b>

**AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **21.808,656Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **305,093 Dinars**, et se détaillant comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Revenus des Bons du Trésor	6,178
Revenus sur Compte dépôt	298,915
<b>Total</b>	<b>305,093</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **6.747,850 Dinars**, et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire et des distributeurs.

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31.12.2013</b>
Rémunération du gestionnaire	3.228,691
Rémunération du dépositaire	3.088,661
Rémunération des distributeurs	430,498
<b>Total</b>	<b>6.747,850</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **5.182,626 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2013</b>
Redevance CMF	182,367
Impôts et Taxes	120,000
Charges Diverses	4.880,259
<b>Total</b>	<b>5.182,626</b>

## **PA-Note sur le Passif :**

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2013, à **6.537,257 Dinars** Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
PA1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	1.597,256
PA2	<b>Autres créditeurs divers</b>	4.940,001
<b>TOTAL</b>		<b>6.537,257</b>

PA1 : Les opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2013 à **1.597,256 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Gestionnaire	577,270
Dépositaire	594,858
Distributeurs	425,128
<b>Total</b>	<b>1.597,256</b>

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à **4.940,001 Dinars** et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Etat, impôts et taxes	95,957
Redevance CMF	10,985
Autres opérateurs créditeurs	4.833,059
<b>Total</b>	<b>4.940,001</b>

## **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

### Capital initial au 10.09.2012 (en nominal)

- Montant : 100.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 1.000
- Nombre de porteurs de parts : 1

### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 68.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 689

### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 63.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 639

**Capital au 31.12.2013**

: 105.087,184 Dinars

- Montant en nominal : 105.000,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 87,184 Dinars
- Nombres de titres : 1.050
- Nombre de porteurs de parts : 2

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **87,184 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>1- Résultat non distribuable</b>	<b>1 465,599</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-6.803,221
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	8.785,695
✓ Frais de négociation	-516,875
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-1 378,415</b>
Aux émissions	648,603
Aux rachats	-2 027,018
<b>Sommes non distribuables Ex.2013</b>	<b>87,184</b>

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : -7.218,983 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : 1.784,082 Dinars

**SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : -5.434,901 Dinars****VI AUTRES INFORMATIONS****V- 1 Données par part****31.12.2013**

• Revenus des placements	4,487
• Charges de gestion des placements	(6,427)
• <b>Revenus net des placements</b>	<b>(1,939)</b>
• Autres charges d'exploitation	(4,936)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(6,875)</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	1,699
• <b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>(5,176)</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1,699)
• Variation des +/- values potentielles/titres	(6,479)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	8,367
• Frais de négociation	(0,492)
• <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(5,479)</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	1.396
Régularisation du résultat non distribuable	-1.314
Sommes non distribuables de l'exercice	0.082
Valeur Liquidative	<b>94.906</b>
<b>V- 2 Ratios de gestion des placements :</b>	<b>31.12/2013</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,005%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,004%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,004)%

### **V- 3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

La gestion de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP est confiée à la BIAT CAPITAL et ce, à compter du 10 Septembre 2012. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- la constitution et la gestion du portefeuille de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » ;
- la mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du FCP;
- la gestion administrative et comptable du Fonds ;
- la tenue du registre des porteurs de parts ;
- la mise en paiement des dividendes ;
- le calcul de la valeur liquidative des parts du FCP ainsi que la communication de cette information au Conseil du Marché Financier et au public dès son établissement ;
- la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires ;
- l'établissement des états financiers annuels du FCP ;
- l'information des porteurs de parts sur la gestion du Fonds ;
- la production de toute information et documents justificatifs réclamés par le Dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification.

En rémunération de ses services de gestion, la BIATCAPITAL percevra une commission de gestion de 1.5% HT par an de l'actif net de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP». Cette rémunération sera calculée quotidiennement et réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP. Elle est chargée, à ce titre :

- la tenue du compte titres de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP» ainsi que l'administration et la conservation des valeurs qui y sont déposées ;
- la tenue du compte numéraire de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » ;
- la garde et la conservation des actifs de «BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » ;
- la vérification de la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de parts ;
- le contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeur dans le portefeuille de «BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants ;
- le dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » des titres et des espèces ;
- la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » ;
- la restitution des actifs qui lui sont confiés sur instruction du Gestionnaire ;
- l'information de la BIATCAPITAL dans les meilleurs délais :
  - > des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP »,
  - > de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
  - > des événements affectant la vie des titres dans la mesure où elle en a eu connaissance.
- l'arrêté périodique de la situation du portefeuille et du compte numéraire du FCP ;
- la conservation du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- l'encaissement de revenus ou le paiement de dépenses relatives aux valeurs détenues par « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » ;
- la mise en paiement des dividendes ;
- le contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales, le règlement intérieur et la politique d'investissement définie pour le FCP ;
- le contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, des modalités de répartition des actifs qui doivent être conformes aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP».

Pour l'ensemble de ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T par an de l'actif net de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP », avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets de la société BIATCAPITAL – intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui-1053-Les berges du lac-Tunis et des agences de la Banque Internationale Arabe de Tunisie avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En contrepartie de leurs services, la BIATCAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0.2% HT l'an prélevée sur l'actif net de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Cette commission de distribution est supportée par le fonds.

---

# BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société « BIAT CAPITAL », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	4 553 405,978 TND
-Des sommes distribuables de .....	19 680,050 TND
-Un Résultat net de .....	75 818,876 TND

## ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

---

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2014

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

---

# BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013
			Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>2 315 050,859</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		240 017,112
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS		265 177,885
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		1 582 163,972
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPC)		227 691,890
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>2 261 276,436</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		1 982 093,660
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		279 182,776
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>8 366,028</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		8 366,028
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>4 584 693,323</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>24 087,469</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>7 199,876</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>PA 31 287,345</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>4 533 725,928</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>19 680,050</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		125 801,187
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-106 121,137
<b>ACTIF NET</b>			<b>4 553 405,978</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>4 584 693,323</b>

# BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

		Période du
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>10/09/2012</b>
		au
		<b>31/12/2013</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1 160 521,333</b>
PR1-A	DIVIDENDES	144 052,949
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS	10 778,521
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	5 689,863
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPC)	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2 29 432,276</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR	11 186,086
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE	17 223,510
PR2-C	REVENUS SUR COMPTE DEPOT	1 022,680
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>189 953,609</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1 -55 560,982</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>134 392,627</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2 -8 591,440</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>125 801,187</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-106 121,137</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-106 121,137
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>19 680,050</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	106 121,137
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-14 188,606
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES	-33 822,142
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION	-1 971,563
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>75 818,876</b>

**BIATCAPITAL PRUDENCE FCP**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE DU 10-09-2012 AU 31-12-2013**

DESIGNATION	Période du
	<b>10/09/2012</b>
	au
	<b>31/12/2013</b>
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI</b>	<b>75 818,876</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	125 801,187
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 188,606
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-33 822,142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 971,563
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 377 587,102</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>6 812 182,110</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	6 899 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	10 606,605
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-98 124,495
<b>RACHATS</b>	<b>2 434 595,008</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	2 445 500,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-18 901,634
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	7 996,642
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 453 405,978</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>	
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	4 553 405,978
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>	
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	45 542
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	
A- DEBUT DE L'EXERCICE	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	99,982
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,017%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2013**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU FCP PRUDENCE**

Le Fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » de type *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **EXERCICE COMPTABLE**

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

L'exercice 2012 n'a pas été présenté à titre comparatif, en effet l'exercice clos au 31/12/2013 constitue le premier exercice.

#### **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### ***III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### ***III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

---

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **III.4 EVALUATION DES TITRES OPCVM**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

### **III.5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **IV. NOTES COMPLEMENTAIRES**

### **AC1- Note sur le portefeuille titres :**

<b>DESIGNATION DES TITRES</b>	<b>N<sup>BRE</sup> DE TITRES</b>	<b>COUT D'ACQUISITION</b>	<b>VALEUR AU 31.12.2013</b>	<b>% de L'ACTIF NET</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>	<b>24.204</b>	<b>258.202,530</b>	<b>240.017,112</b>	<b>5.273</b>
<b>Actions</b>	<b>19.884</b>	<b>257.511,330</b>	<b>239.412,312</b>	<b>5,26</b>
ATTIJARI LEASING	100	2.990,000	2.499,000	0.055
BIAT	1.300	83.614,000	78.260,000	1.719
MONOPRIX	400	11.602,000	9.390,800	0.206
NEW BODY LINE	4.355	34.018,700	29.648,840	0.651
S.AH TUNISIE	1.829	17.101,150	17.101,150	0.376
S.F.BT	1.105	14.552,850	14.688,765	0.323
SIMPAR	478	33.581,600	29.565,734	0.649
SITS	537	1.664,700	1.292,022	0.028
SOTUVER	857	6.375,460	5.659,628	0.124
SPDIT	3.810	26.784,600	29.519,880	0.648
TPR	5.113	25.226,270	21.786,493	0.478
<b>Droits</b>	<b>4.320</b>	<b>691 ,200</b>	<b>604,800</b>	<b>0.013</b>
NEW BODY LINE DA 2013	4.320	691 ,200	604,800	0.013
<b>Obligations</b>	<b>2.550</b>	<b>255.000 ,000</b>	<b>265.177,885</b>	<b>5.824</b>
ATL 2013-1	1.550	155.000,000	160 .867, 748	3.533
SERVICOM 2012	1.000	100.000,000	104.310,137	2.291
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>1.600</b>	<b>1.543.010,000</b>	<b>1.582.163,972</b>	<b>34.747</b>
<b>BTA</b>	<b>1.600</b>	<b>1.543.010,000</b>	<b>1.582.163,972</b>	<b>34.747</b>
BTA 5.5%-02/2020	1.600	1.543.010,000	1.582.163,972	34.747

<b>Titre des OPCVM</b>	<b>2.200</b>	<b>223.695,078</b>	<b>227.691,890</b>	<b>5.000</b>
SICAV TRESOR	230	23.747,958	23.804,770	0.523
FCP HELION MONEO	1.970	199.947,120	203.887,120	4.478
<b>TOTAL</b>		<b>2.279.907,608</b>	<b>2.315.050,859</b>	<b>50.844</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions et droits rattachés	809.015,900
OPCVM	7.141.076,581
BTA	1.543.010,000
Obligations	255.000,000
<b>Total</b>	<b>9.748.102,481</b>

<b>Détachement de droits</b>	<b>Valeur théorique</b>
Droits d'attribution	3.151,000
Droits de souscription	66,270
<b>Total</b>	<b>3.217,270</b>

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Cessions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	550813,370	567.806,410	16.993,040
OPCVM	6.917.381,503	6.866.566,321	(50.815,182)
<b>Total</b>	<b>7.468.194,873</b>	<b>7.434.372,731</b>	<b>(33.822,142)</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **160.521,333 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>MONTANT au 31.12.2013</b>
Dividendes	144.052,949
Revenus des obligations	10.778,521
Revenus des emprunts d'Etat	5.689,863
Revenus des Autres Valeurs (OPC)	0,000
<b>Total</b>	<b>160.521,333</b>

## **AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

### **AC2- A. Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **1.982.093,660 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en billets de trésorerie détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.13	% Actif net
<b>Bons du Trésor</b>	<b>1.330</b>	<b>1.274.280,531</b>	<b>1.285.466,617</b>	<b>28.231</b>
BTC 52S-02/09/2014	1.330	1.274.280,531	1.285.466,617	28.231
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>46</b>	<b>685.799,597</b>	<b>696.627,043</b>	<b>15,299</b>
TJL 90j 01/01/2014	6	295.872,236	300.000,000	6.588
SPG 180j 01/03/2014	40	389.927,361	396.627,043	8.711
<b>TOTAL</b>		<b>1.960.080,128</b>	<b>1.982.093,660</b>	<b>43.53</b>

### **AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **279.182,776 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

### **PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **29.432,276 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2013
Revenus des Bons du Trésor	11.186,086
Revenus des Billets de Trésorerie	17.223,510
Revenus sur compte dépôt	1.022,680
<b>Total</b>	<b>29.432,276</b>

### **AC3 Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **8.366,028 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations d'Etat (BTA).

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **55.560,982 Dinars**, et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire et des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	42.097,328
Rémunération du dépositaire	5.044,175
Rémunération des distributeurs	8.419,479
<b>Total</b>	<b>55.560,982</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **8.591,440 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2013</b>
Redevance CMF	3.567,581
Impôts et Taxes	120,000
Charges Diverses	4.903,859
<b>Total</b>	<b>8.591,440</b>

## **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2013, à **31.287,345 Dinars** Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
PA1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	24.087,469
PA2	<b>Autres créditeurs divers</b>	7.199,876
<b>TOTAL</b>		<b>31.287,345</b>

PA1 : Les opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2013 à **24.087,469 Dinars** se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Gestionnaire	14.243,625
Dépositaire	1.424,365
Distributeurs	8.419,479
<b>Total</b>	<b>24.087,469</b>

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à **7.199,876 Dinars** et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2013</b>
Etat, impôts et taxes	1.860,686
Redevance CMF	506,131
Autres créditeurs divers	4.833,059
<b>Total</b>	<b>7.199,876</b>

## **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

### Capital initial au 10.09.2013 (en nominal)

- Montant : 100.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 1.000
- Nombre de porteurs de parts : 1

### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 6.899.700,000 Dinars
  - Nombre de titres émis : 68.997
-

#### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 2.445.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 24.455

#### **Capital au 31.12.2013 : 4.533.725,928 Dinars**

- Montant en nominal : 4.554.200,000 Dinars
- Sommes non distribuables(\*) : -20.474,072 Dinars
- Nombres de titres : 45.542
- Nombre de porteurs de parts : 56

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **-20.474,072 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>1- <u>Résultat non distribuable</u></b>	<b>-49.982,311</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-14.188,606
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-33.822,142
✓ Frais de négociation	-1.971,563
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>29 508,239</b>
Aux émissions	10 606,605
Aux rachats	18 901,634
<b>Sommes non distribuables Ex.2013</b>	<b>-20.474,072</b>

#### **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts BIATCAPITAL PRUDENCE FCP et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 125.801,187 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : -106.121,137 Dinars

**SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE : 19.680,050 Dinars**

#### **V. AUTRES INFORMATIONS :**

##### **V- 1 Données par part**

**31.12.2013**

• Revenus des placements	4 ,171
• Charges de gestion des placements	(1,220)
• <b>Revenus net des placements</b>	<b>2,951</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,189)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.762</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(2,330)
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,432</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2,330
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,312)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,743)
• Frais de négociation	(0,043)

<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(1,665)</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	(1.098)
Régularisation du résultat non distribuable	0.648
Sommes non distribuables de l'exercice	(0.450)
Valeur Liquidative	<b>99.982</b>
<b><u>V- 2 Ratios de gestion des placements :</u></b>	<b><u>31.12/2013</u></b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,043%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,316%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,788%

### **V--3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs:**

La gestion de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP est confiée à la BIAT CAPITAL et ce, à compter du 10 Septembre 2012. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- la constitution et la gestion du portefeuille de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du FCP;
- la gestion administrative et comptable du Fonds ;
- la tenue du registre des porteurs de parts ;
- la mise en paiement des dividendes ;
- le calcul de la valeur liquidative des parts du FCP ainsi que la communication de cette information au Conseil du Marché Financier et au public dès son établissement ;
- la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires ;
- l'établissement des états financiers annuels du FCP ;
- l'information des porteurs de parts sur la gestion du Fonds ;
- la production de toute information et documents justificatifs réclamés par le Dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification.

En rémunération de ses services de gestion, la BIATCAPITAL percevra une commission de gestion de 1% HT par an de l'actif net de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP». Cette rémunération sera calculée quotidiennement et réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour BIATCAPITAL PRUDENCE FCP. Elle est chargée, à ce titre :

- la tenue du compte titres de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ainsi que l'administration et la conservation des valeurs qui y sont déposées ;
- la tenue du compte numéraire de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la garde et la conservation des actifs de «BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la vérification de la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de parts ;
- le contrôle des avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeur dans le portefeuille de «BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants ;
- le dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » des titres et des espèces ;
- la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;
- la restitution des actifs qui lui sont confiés sur instruction du Gestionnaire ;
- l'information de la BIATCAPITAL dans les meilleurs délais :
  - > des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP »,
  - > de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
  - > des événements affectant la vie des titres dans la mesure où elle en a eu connaissance.
- l'arrêté périodique de la situation du portefeuille et du compte numéraire du FCP ;
- la conservation du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- l'encaissement de revenus ou le paiement de dépenses relatives aux valeurs détenues par « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » ;

- la mise en paiement des dividendes ;
- le contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales, le règlement intérieur et la politique d'investissement définie pour le FCP ;
- le contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, des modalités de répartition des actifs qui doivent être conformes aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP ».

Pour l'ensemble de ses prestations, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T par an de l'actif net de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets de la société BIATCAPITAL – intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053-Les berges du lac-Tunis et des agences de la Banque Internationale Arabe de Tunisie avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En contrepartie de leurs services, la BIATCAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0.2% HT l'an prélevée sur l'actif net de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Cette commission de distribution est supportée par le fonds.

---

## Etats financiers annuels de SICAV

### MAXULA PLACEMENT SICAV

Maxula Placement SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>5 149 257</u>	<u>4 174 964</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 897 830	3 924 054
Tires des Organismes de Placement Collectif		251 427	250 910
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 547 399</u>	<u>2 118 819</u>
Placements monétaires	5	3 541 875	2 118 766
Disponibilités		5 524	53
<b>Créances d'exploitation</b>	8	<u>118 987</u>	<u>40</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>8 815 643</b></u>	<u><b>6 293 824</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	9	21 567	13 406
<b>Autres créditeurs divers</b>	10	853	50 911
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>22 420</b></u>	<u><b>64 317</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	8 527 170	6 058 636
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		49	8
Sommes distribuables de la période		<u>266 004</u>	<u>170 862</u>
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>8 793 223</b></u>	<u><b>6 229 507</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>8 815 643</b></u>	<u><b>6 293 824</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2013	Année 2012
Revenus du portefeuille-titres	6	200 577	145 921
Revenus des obligations et valeurs assimilées		193 061	142 430
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 516	3 491
Revenus des placements monétaires	7	105 091	34 192
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>305 668</b>	<b>180 113</b>
Charges de gestion des placements	11	(67 962)	(43 232)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>237 706</b>	<b>136 881</b>
Autres charges	12	(8 384)	(5 403)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>229 322</b>	<b>131 478</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		36 682	39 384
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DEL'EXERCICE</b>		<b>266 004</b>	<b>170 862</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(36 682)	(39 384)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 093)	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		240	29 277
Frais de négociation de titres		-	(39)
<b>RESULTAT DEL'EXERCICE</b>		<b>224 469</b>	<b>158 400</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>224 469</u>	<u>158 400</u>
Résultat d'exploitation	229 322	131 478
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 093)	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	240	29 277
Frais de négociation de titres	-	(39)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(183 952)</u>	<u>(106 275)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>2 523 199</u>	<u>2 399 838</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	17 745 314	19 311 090
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 820)	(11 222)
- Régularisation des sommes distribuables	473 478	639 521
<b>Rachats</b>		
- Capital	(15 269 838)	(16 938 575)
- Régularisation des sommes non distribuables	8 731	8 089
- Régularisation des sommes distribuables	(423 666)	(609 064)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>2 563 716</u></b>	<b><u>2 451 963</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	6 229 508	3 777 544
En fin de période	8 793 223	6 229 507
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	60 516	36 725
En fin de période	85 242	60 516
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>103,156</u>	<u>102,940</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>2,95%</u>	<u>3,13%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013, à D : 5.149.257 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 796 171</b>	<b>4 897 830</b>	<b>55,70%</b>
<b>Obligations</b>		<b>3 050 751</b>	<b>3 124 050</b>	<b>35,53%</b>
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 850	0,70%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	150 000	154 948	1,76%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	159 980	165 257	1,88%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	80 000	82 498	0,94%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	84 000	86 049	0,98%
Obligations TUNISIE LEASING 2013- 1 au taux de 7%	2 000	200 000	202 762	2,31%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	100 322	1,14%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	150 500	1,71%
Obligations TUNISIE LEASING 2012- 2 au taux de 6,3%	1 000	100 000	104 847	1,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2011- 2 au taux de 5,95%	800	47 280	47 848	0,54%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 360	0,70%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	40 000	40 172	0,46%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9%	1 200	120 000	124 156	1,41%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	40 000	41 184	0,47%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	200 000	205 918	2,34%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	79 990	81 150	0,92%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	71 428	74 279	0,84%

Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	72 000	74 980	0,85%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3%	2 000	180 000	183 181	2,08%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3%	1 000	100 000	104 916	1,19%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	47 500	49 621	0,56%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	128 573	129 407	1,47%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	81 435	0,93%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6%	1 000	80 000	82 914	0,94%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	100 000	104 459	1,19%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	150 598	1,71%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 500	120 000	120 232	1,37%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2 %	1 000	100 000	100 742	1,15%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 500	150 000	156 465	1,78%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 745 420</b>	<b>1 773 780</b>	<b>20,17%</b>
-				
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	94 411	1,07%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 219	0,06%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	779 725	8,87%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	300 099	3,41%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	196 807	2,24%
BTA 02-2020 5,5%	400	385 685	397 519	4,52%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>248 992</b>	<b>251 427</b>	<b>2,86%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	251 427	2,86%
<b>Total</b>		<b>5 045 163</b>	<b>5 149 257</b>	<b>58,56%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>58,41%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>4 095 586</b>	<b>88 605</b>	<b>(9 227)</b>	<b>4 174 964</b>	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	1 120 000			1 120 000	
Bons du trésor assimilables	385 685			385 685	
Actions SICAV	-			-	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(406 108)			(406 108)	240
Bons du trésor assimilables	(150 000)			(150 000)	
Actions SICAV	-			-	
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(5 093)	(5 093)	
* Variations des intérêts courus		29 809		29 809	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>5 045 163</b>	<b>118 414</b>	<b>(14 320)</b>	<b>5 149 257</b>	<b>240</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 3.541.875 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2013</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>1 145 265</b>	<b>1 151 908</b>	<b>13,10%</b>
Banque Nationale Agricole		1 145 265	1 151 908	13,10%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 879 232</b>	<b>1 890 336</b>	<b>21,50%</b>
ATTIJARI LEASING au 10/02/2014 à 7%	500 000	496 149	496 919	5,65%
UNION DE FACTORING au 11/01/2014 à 6,7%	500 000	495 583	499 264	5,68%
HANNIBAL LEASE au 13/02/2014 à 7%	500 000	493 120	496 713	5,65%
SERVICOM au 11/02/2014 à 7,15%	400 000	394 380	397 440	4,52%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>500 000</b>	<b>499 473</b>	<b>499 631</b>	<b>5,68%</b>
ATTIJARI BANK au 08/01/2014 à 4,75%	500 000	499 473	499 631	5,68%
<b>Total général</b>		<b>3 523 970</b>	<b>3 541 875</b>	<b>40,28%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>40,18%</b>	

**Note 6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2013 un montant de D : 200.577 contre un solde de D : 145.921 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	123 544	77 974
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA )	69 517	64 456
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	7 516	3 491
<b>TOTAL</b>	<b>200 577</b>	<b>145 921</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 105.091 contre D : 34.192, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
Intérêts des dépôts à vue	22 104	17 135
Intérêts des certificats de dépôt	21 337	4 830
Intérêts des billets de trésorerie	61 650	12 159
Autres revenus	-	68
<b>TOTAL</b>	<b>105 091</b>	<b>34 192</b>

**Note 8 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 118.987 contre D : 40 au 31.12.2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière		
journee de Décembre	118 927	-
Autres	60	40
	<hr/> 118 987	<hr/> 40

**Note 9 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 21.567 contre D : 13.406 au 31.12.2012 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Maxula Bourse	14 458	8 987
Banque Nationale Agricole	7 109	4 419
<b>Total</b>	<hr/> <b>21 567</b>	<hr/> <b>13 406</b>

**Note 10 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 853 contre 50.911 au 31 Décembre 2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	49 406
Redevance du CMF	772	523
TCL	81	112
Intérêt Intercalaire Tunisie leasing	-	870
<b>Total</b>	<hr/> <b>853</b>	<hr/> <b>50 911</b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 67.962 contre D : 43.232 pour l'exercice 2012, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	45 561	28 982
Commission de dépôt	13 441	8 550
Commission de distribution	8 960	5 700
<b>Total</b>	<b><u>67 962</u></b>	<b><u>43 232</u></b>

### Note 12 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 8.384 contre D : 5.403 pour l'exercice 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	7 594	4 830
TCL	761	510
Autres	30	63
<b>Total</b>	<b><u>8 384</u></b>	<b><u>5 403</u></b>

### Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

#### Capital au 31-12-2012

Montant	6 058 636
Nombre de titres	60 516
Nombre d'actionnaires	392

#### Souscriptions réalisées

Montant	17 745 314
Nombre de titres émis	177 247
Nombre d'actionnaires nouveaux	750

Rachats effectués

Montant	(15 269 838)
Nombre de titres rachetés	(152 521)
Nombre d'actionnaires sortants	(834)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	240
Régularisation des sommes non distribuables	(2 089)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,586	2,976	3,982	3,012
Charges de gestion des placements	(0,797)	(0,714)	(0,880)	(0,699)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>2,789</u>	<u>2,262</u>	<u>3,101</u>	<u>2,313</u>
Autres charges	(0,098)	(0,089)	(0,111)	(0,089)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>2,690</u>	<u>2,173</u>	<u>2,990</u>	<u>2,224</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,430	0,651	0,145	0,498
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>3,121</u>	<u>2,823</u>	<u>3,135</u>	<u>2,722</u>
Variation des plus values potentielles	(0,060)	(0,038)	(0,157)	(0,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,003	0,484	(0,030)	(0,061)
Frais de négociation	0,000	(0,001)	(0,001)	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<u>(0,057)</u>	<u>0,445</u>	<u>(0,188)</u>	<u>(0,097)</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>2,633</u>	<u>2,617</u>	<u>2,802</u>	<u>2,127</u>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<u>(0,057)</u>	<u>0,445</u>	<u>(0,188)</u>	<u>(0,097)</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0,025)	(0,052)	(0,017)	0,025
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(0,082)</u>	<u>0,393</u>	<u>(0,205)</u>	<u>(0,071)</u>
Distribution de dividende	<u>2,823</u>	<u>3,137</u>	<u>2,720</u>	<u>-</u>
Valeur liquidative	103,155	102,940	102,860	102,650

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,77%	0,69%	0,86%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,09%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,03%	2,74%	3,05%	2,69%

#### **Note 14 : Autres informations (suite)**

##### ***14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.815.643, un actif net de D : 8.793.223 et un bénéfice de D : 224.469, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mustapha MEDHIOUB**

## MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Maxula Investissement SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7 173 636,350	6 295 309,963
Obligations et valeurs assimilées		6 696 873,048	5 907 164,815
Titres des Organismes de Placement Collectif		476 763,302	388 145,148
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 887 411,426	1 766 758,044
Placements monétaires	5	2 882 245,633	1 185 741,527
Disponibilités		5 165,793	581 016,517
<b>Créances d'exploitation</b>		60,671	0,697
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 061 108,447</b>	<b>8 062 068,704</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	17 965,707	13 858,529
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	8 479,731	6 305,361
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 445,438</b>	<b>20 163,890</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	12	9 727 519,960	7 800 999,660
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		47,946	55,694
Sommes distribuables de l'exercice en cours		307 095,103	240 849,460
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 034 663,009</b>	<b>8 041 904,814</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 061 108,447</b>	<b>8 062 068,704</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<b>31 Décembre</b>	
		<u><b>2013</b></u>	<u><b>2012</b></u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	289 751,681	270 967,332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		289 725,676	270 939,430
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		26,005	27,902
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	101 474,382	24 039,049
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		391 226,063	295 006,381
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(80 605,927)	(62 223,338)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		310 620,136	232 783,043
<b>Autres charges</b>	11	(10 303,928)	(9 027,999)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		300 316,208	223 755,044
Régularisation du résultat d'exploitation		6 778,895	17 094,416
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		307 095,103	240 849,460
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 778,895)	(17 094,416)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 225,691)	1 051,234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		15 268,314	18 917,447
Frais de négociation		-	(32,954)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		313 358,831	243 690,771

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>313 358,831</u>	<u>243 690,771</u>
Résultat d'exploitation	300 316,208	223 755,044
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2 225,691)	1 051,234
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 268,314	18 917,447
Frais de négociation de titres	-	(32,954)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(304 571,256)</u>	<u>(190 615,193)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>1 983 970,620</u>	<u>(659 211,947)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	7 004 024,195	8 837 324,326
- Régularisation des sommes non distribuables	1 415,277	896,653
- Régularisation des sommes distribuables	201 414,403	296 323,249
<b>Rachats</b>		
- Capital	(5 089 845,239)	(9 467 570,786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 116,556)	(1 111,799)
- Régularisation des sommes distribuables	(130 921,460)	(325 073,590)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>1 992 758,195</b></u>	<u><b>(606 136,369)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	8 041 904,814	8 648 041,183
En fin de période	10 034 663,009	8 041 904,814
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	77 102	83 347
En fin de période	96 021	77 102
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>104,505</u>	<u>104,302</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>3,1%</u>	<u>3,2%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013, à D : 7.173.636,350, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>6 559 517,787</b>	<b>6 696 873,048</b>	<b>66,74%</b>
<b><u>Obligations</u></b>		<b>4 504 415,952</b>	<b>4 619 221,545</b>	<b>46,03%</b>
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	20 000,000	20 616,767	0,21%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2000	200 000,000	206 597,260	2,06%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5000	500 000,000	510 126,027	5,08%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2450	245 000,000	255 071,178	2,54%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2000	200 000,000	208 266,214	2,08%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1000	79 989,800	82 876,961	0,83%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3500	69 999,950	71 392,279	0,71%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1500	60 000,000	62 326,685	0,62%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1500	60 000,000	62 339,980	0,62%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1500	150 000,000	156 688,767	1,56%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2000	200 000,000	200 797,808	2,00%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4700	352 500,000	368 419,479	3,67%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1500	119 985,202	124 717,618	1,24%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1500	105 000,000	108 418,270	1,08%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1500	30 000,000	31 303,562	0,31%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1500	60 000,000	61 873,644	0,62%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1000	60 000,000	61 463,869	0,61%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1000	60 000,000	61 550,137	0,61%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2800	167 040,000	168 442,178	1,68%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1500	150 000,000	152 071,233	1,52%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1000	100 000,000	100 333,091	1,00%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3000	219 987,000	222 399,394	2,22%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3000	180 000,000	183 479,671	1,83%

Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1500	135 000,000	137 386,060	1,37%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1000	85 714,000	89 438,169	0,89%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5000	100 000,000	101 942,817	1,02%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1000	20 000,000	20 236,274	0,20%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1500	60 000,000	61 360,110	0,61%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2000	169 200,000	169 219,769	1,69%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3000	225 000,000	225 026,571	2,24%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2000	120 000,000	124 967,224	1,25%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1000	100 000,000	103 775,748	1,03%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1000	100 000,000	104 296,731	1,04%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>2 055 101,835</b>	<b>2 077 651,503</b>	<b>20,70%</b>
BTA 4ANS 5% 12/10/2015	100	98 300,000	99 187,671	0,99%
BTA 03-2016-5,25%	100	97 037,000	100 443,527	1,00%
BTA 12-2016-5,25%	500	497 750,000	498 900,685	4,97%
BTA 10A 6,75% 11/07/17	500	542 710,585	544 831,096	5,43%
BTA 7 ANS 5,5% 12/10/18	400	387 300,000	391 205,753	3,90%
BTA 12 ANS 5,6	150	142 994,250	145 788,113	1,45%
BTA 02-2020-5,50%	300	289 010,000	297 294,658	2,96%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>467 948,061</b>	<b>476 763,302</b>	<b>4,75%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	476 038,620	4,74%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,126	724,682	0,01%
<b>Total</b>		<b>7 027 465,848</b>	<b>7 173 636,350</b>	<b>71,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>71,30%</b>		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	6 158 826,972	136 184,359	298,632	6 295 309,963	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	1 000 000,000			1 000 000,000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	929 753,739			929 753,739	
Actions SICAV	81 746,635			81 746,635	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(851 748,998)			(851 748,998)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(291 112,500)			(291 112,500)	15 268,314
Actions SICAV	-			-	
* Variation des plus ou moins values latente portefeuilles titres			(2 225,691)	(2 225,691)	
* Variations des intérêts courus		11 913,202		11 913,202	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	7 027 465,848	148 097,561	(1 927,059)	7 173 636,350	15 268,314

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2.882.245,633 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2013</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>880 099,487</b>	<b>891 386,681</b>	<b>8,88%</b>
AMEN BANK		880 099,487	891 386,681	8,88%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>2 000 000,000</b>	<b>1 978 556,606</b>	<b>1 990 858,952</b>	<b>19,84%</b>
Servicom au 30/01/2014 (au taux de 7,15%)	500 000	492 975,562	497 736,570	4,96%
Hannibal Leasing au 10/02/2014 (au taux de 7%)	500 000	493 120,393	496 942,397	4,95%
Unifactor au 08/01/2014 (au taux de 6,7%)	500 000	496 312,096	499 483,694	4,98%
Attijari Leasing au 14/02/2014 (au taux de 7%)	500 000	496 148,556	496 696,292	4,95%
<b>Total général</b>		<b>2 858 656,093</b>	<b>2 882 245,633</b>	<b>28,72%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>28,65%</b>	

**Note 6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31.12.2013 D : 289.751,681 , contre D : 270.967,332 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	215 604,390	206 544,134
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA )	74 121,286	64 395,296
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des titres OPCVM	26,005	27,902
<b>TOTAL</b>	<b>289 751,681</b>	<b>270 967,332</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013 à D : 101.474,382, contre D : 24.039,049, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>
Intérêts des billets de trésorerie	53 406,285	10 528,968
Intérêts des dépôts à vue	18 711,917	12 512,170
Intérêts des certificats de dépôt	29 356,180	997,911
<b>TOTAL</b>	<b>101 474,382</b>	<b>24 039,049</b>

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à D : 17.965,707 contre D : 13.858,529 au 31.12.2012 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Smart Asset Management	6 491,979	4 731,012
Maxula Bourse	8 871,391	7 096,518
Rémunération du dépositaire	2 602,337	2 030,999
<b>Total</b>	<b><u>17 965,707</u></b>	<b><u>13 858,529</u></b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013 à D : 8.479,731 contre D : 6.305,361 au 31.12.2012, et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Redevance du CMF	875,968	681,544
Retenue à la source sur commissions	4 284,618	2 286,209
Solde des souscriptions et rachats des deux dernières journées de décembre	3 239,738	3 232,449
Autres	79,407	105,159
<b>Total</b>	<b><u>8 479,731</u></b>	<b><u>6 305,361</u></b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2013 à D : 80.605,927, contre D : 62.223,338, pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	31 180,247	21 069,305
Commission de distribution	37 896,389	31 603,956
Commission de dépôt	11 529,291	9 550,077
<b>Total</b>	<u><b>80 605,927</b></u>	<u><b>62 223,338</b></u>

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2013 à D : 10.303,928 contre D :9.027,999 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	9 756,601	7 439,744
Commissions bancaires	547,327	1 588,255
<b>Total</b>	<u><b>10 303,928</b></u>	<u><b>9 027,999</b></u>

**Note 12 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2013, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2012

Montant	7 800 999,660
Nombre de titres	77 102
Nombre d'actionnaires	170

Souscriptions réalisées

Montant	7 004 024,195
Nombre de titres émis	69 225
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(5 089 845,239)
Nombre de titres rachetés	(50 306)
Nombre d'actionnaires sortants	(67)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	15 268,314
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 225,691)
Régularisation des sommes non distribuables	(701,279)
Frais de négociation des titres	-

Capital au 31-12-2013

Montant	9 727 519,960
Nombre de titres	96 021
Nombre d'actionnaires	132

<b>Note 13 : Autres informations</b>					
<b>13.1. Données par action et ratios pertinents</b>					
Données par action	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	4,074	3,826	3,952	3,486	4,022
Charges de gestion des placements	(0,839)	(0,807)	(0,892)	(0,695)	(0,785)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,235</b>	<b>3,019</b>	<b>3,060</b>	<b>2,791</b>	<b>3,236</b>
Autres charges	(0,107)	(0,117)	(0,109)	(0,090)	(0,104)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,128</b>	<b>2,902</b>	<b>2,951</b>	<b>2,700</b>	<b>3,132</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,071	0,222	(0,116)	0,714	0,304
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,198</b>	<b>3,124</b>	<b>2,835</b>	<b>3,414</b>	<b>3,437</b>
Variation des plus values potentielles	(0,023)	0,014	(0,030)	0,021	(0,016)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,159	0,245	0,204	0,028	0,378
Frais de négociation	-	-	-	-	(0,004)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,136</b>	<b>0,259</b>	<b>0,174</b>	<b>0,048</b>	<b>0,358</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,263</b>	<b>3,161</b>	<b>3,124</b>	<b>2,748</b>	<b>3,490</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,136</b>	<b>0,259</b>	<b>0,174</b>	<b>0,048</b>	<b>0,358</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,007)	(0,003)	(0,008)	0,005	0,030
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,129</b>	<b>0,256</b>	<b>0,166</b>	<b>0,054</b>	<b>0,389</b>
Valeur liquidative	104,505	104,302	103,759	104,174	104,142
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,80%	0,78%	0,86%	0,67%	0,76%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,09%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,06%	3,00%	2,73%	3,28%	3,31%

### **Note 13 : Autres informations (suite)**

#### **13.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.061.108, un actif net de D : 10.034.663 et un bénéfice de D : 313.359, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 29 avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**